

BURKINA FASO

**Ministère de l'Agriculture et de
l'Hydraulique**

**Direction générale de l'assainissement
des eaux usées et excreta**



**Enquête nationale sur l'accès des ménages
aux ouvrages d'assainissement familial - 2010**

MONOGRAPHIE REGIONALE HAUTS-BASSINS

Novembre 2011

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'HYDRAULIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EXCRETA

BURKINA FASO
UNITE - PROGRES - JUSTICE

ENQUETE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES
AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL
2010

MONOGRAPHIE REGIONALE
HAUTS-BASSINS

Novembre 2011

AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique a le plaisir de mettre à la disposition des acteurs du secteur de l'assainissement, la monographie de la situation de l'assainissement dans la région des Hauts-Bassins en 2010. Cette monographie régionale est élaborée à partir des données de la première enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010).

Face à l'absence d'informations statistiques précises et fiables sur l'accès des ménages à l'assainissement au Burkina Faso, le Gouvernement s'est engagé à réaliser une situation de référence en 2010. Pour ce faire, une enquête d'envergure nationale a été réalisée avec l'appui technique de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cette large opération a permis de collecter des informations auprès de plus de 58 000 ménages sur le territoire national.

Une monographie nationale a été élaborée. Elle présente les premiers résultats de l'enquête. Ceux-ci ont été discutés lors de la réunion du Cadre partenarial du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA) et du Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) le 8 juillet 2011. Ils ont ensuite été présentés en Conseil de Cabinet ministériel le 11 juillet 2011. Une plaquette d'information de quatre pages synthétisant ces premiers résultats est également disponible en français et en anglais. Elle a été diffusée à l'occasion de la participation du Burkina Faso à la Troisième Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène (AfricaSan) tenue à Kigali au Rwanda du 19 au 21 juillet 2011.

La présente monographie régionale vise à mettre à la disposition des planificateurs, des décideurs et autres acteurs nationaux et locaux, des partenaires techniques et financiers, de la société civile et de tout autre acteur du développement, des données régionales et provinciales dans le domaine de l'assainissement familial.

Après une brève présentation du contexte dans le secteur de l'assainissement au Burkina Faso et de la région des Hauts-Bassins, le document passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Ces thématiques sont abordées au niveau de la région et des provinces en spécifiant la situation régionale globale et celle des milieux d'habitation urbain et rural.

Nous espérons que les informations ainsi fournies à un niveau déconcentré seront utiles aux acteurs nationaux et locaux pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et projets adaptés pour l'amélioration de la situation de l'assainissement au Burkina Faso.

Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont contribué à la réalisation de l'enquête et l'élaboration des rapports. Nous adressons également nos félicitations et encouragements à l'ensemble du personnel du ministère, ayant participé à cette activité, pour son dévouement.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique

Laurent SEDOGO
Grand Officier de l'Ordre National

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	3
TABLE DES MATIERES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	7
LISTE DES CARTES.....	9
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES.....	11
INTRODUCTION.....	15
<i>CONTEXTE SECTORIEL</i>	15
<i>OBJECTIFS DE L'ENQUETE</i>	17
<i>DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES</i>	18
PRESENTATION DE LA REGION DES HAUTS-BASSINS.....	20
I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT.....	25
I.1. Pratiques de défécation.....	25
I.2. Utilisation par type de latrine.....	27
I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial.....	28
II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES.....	31
II.1. Stock d'ouvrages.....	31
II.2. Types d'ouvrages pour excréta.....	31
II.3. Usage des latrines.....	32
II.4. Partage des latrines.....	33
II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine.....	34
II.6. Localisation des ouvrages.....	35
II.7. Accessibilité aux ouvrages.....	36
II.8. Mode de stockage des excréta.....	37
II.9. Vidange des latrines.....	38
III. GESTION DES EAUX USEES.....	40
III.1. Utilisation d'une douche.....	40
III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches.....	41
III.3. Localisation des douches.....	42
III.4. Vidange des douches.....	43
CONCLUSION.....	47
ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	51
ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE.....	54
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE.....	55
ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE.....	57

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

CM	Chef de ménage
CNS	Conseil national de la statistique
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement, des eaux usées et excréta
DGRE	Direction générale des ressources en eau
EcoSan	Latrine d'assainissement écologique
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
ENA	Enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
MAH	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (anciennement MAHRH)
MAHRH	Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ONEA	Office national de l'eau et de l'assainissement
PCD	Plan communal de développement
PCD-AEPA	Plan communal de développement sectoriel en Approvisionnement en eau potable et assainissement
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015
PSA	Plan stratégique d'assainissement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015
TCM	Toilette à chasse manuelle
VIP	Ventilated improved pit (toilette à fosse ventilée)

LISTE DES CARTES

Carte 1 : La région des Hauts-Bassins.....	22
Carte 2 : Les provinces de la région des Hauts-Bassins.....	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Stock estimé d'ouvrages d'excreta par province selon le milieu d'habitation.....	31
Tableau 2 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation et par province (en %).....	32
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %).....	37

LISTE DES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)	25
Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %)	25
Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %)	26
Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature par province (en %)	26
Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %)	26
Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)	27
Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %)	27
Graphique 8 : Proportion de ménages utilisant des latrines améliorées par province (en %)	28
Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %)	29
Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon la zone de résidence (en %)	29
Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %)	29
Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %)	30
Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %)	30
Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %)	32
Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %)	32
Graphique 16 : Répartition des latrines selon leur usage par milieu d'habitation (en %)	33
Graphique 17 : Répartition des latrines selon leur usage par zone de résidence (en %)	33
Graphique 18: Répartition des latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %)	33
Graphique 19 : Répartition des latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %)	33
Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %)	34
Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation	34
Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence	34
Graphique 23 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %)	35
Graphique 24 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %)	35
Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)	36
Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %)	36
Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %)	36
Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %)	37
Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %)	37
Graphique 30 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par milieu d'habitation (en %)	38
Graphique 31 : Répartition des latrines selon le statut de vidange par zone de résidence (en %)	38

Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)	38
Graphique 33 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par milieu d'habitation (en %)	39
Graphique 34 : Répartition des latrines déjà vidangées selon le mode de vidange par zone de résidence (en %)	39
Graphique 35 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par milieu d'habitation (en %)	40
Graphique 36 : Répartition des ménages selon l'utilisation d'une douche par zone de résidence (en %)	40
Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)	41
Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)	41
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)	41
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)	42
Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)	42
Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation selon la zone de résidence (en %)	42
Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par milieu d'habitation (en %)	43
Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par zone de résidence (en %)	43

INTRODUCTION

INTRODUCTION

CONTEXTE SECTORIEL

Parce qu'il est un être social qui tient à son environnement et à la qualité de son cadre de vie, l'homme a mis au point des mécanismes de collecte et d'élimination des déchets qu'il produit quotidiennement à travers sa chaîne alimentaire. C'est l'assainissement.

L'assainissement est un concept global, transversal prenant en compte les aspects politiques, institutionnels, culturels, techniques et financiers qui traduit une problématique complexe qu'il convient de bien poser, segmenter et analyser.

L'analyse montre qu'au Burkina, les facteurs suivants sont déterminants :

- la pauvreté qui frappe une grande partie de la population ;
- les habitudes socioculturelles ;
- l'analphabétisme et l'insuffisance des dispositifs d'éducation sanitaire ;
- l'urbanisation galopante liée à sa forte croissance démographique ;
- l'insuffisance et/ ou l'inadaptation des systèmes d'assainissement ;
- le non-respect de la législation en matière d'environnement.

La prise de conscience de l'importance de l'assainissement pour le développement humain a véritablement émergé dans les années 1990 avec la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et le Sommet mondial sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. Elle a été renforcée lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002.

Dans ce contexte, l'assainissement a été pris en compte dans les années 1990 au Burkina Faso avec l'élaboration du premier document de stratégie du sous-secteur de l'assainissement en 1996. Il a été demandé à tous les projets et programmes de développement d'intégrer cette dimension dans leurs activités.

L'état des lieux de l'assainissement a été réalisé au Burkina Faso en mai 2006 lors de la formulation du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural et urbain (PN-AEPA).

Pour réaliser cet état des lieux en milieu rural, les informations étaient constituées des résultats des Enquêtes démographiques et de santé réalisées en 1998 et 2003. Ces enquêtes ont montré que l'accès à l'assainissement est très faible, mais tend à croître entre 1998 et 2003. Le taux d'utilisation d'ouvrages améliorés d'assainissement, estimé à 1% en 2005, a été obtenu par extrapolation. Ce taux a été révisé à 10% pour tenir compte de latrines traditionnelles existantes qui répondraient aux critères de sécurité.

En milieu urbain, le taux de couverture en assainissement familial, estimé à 14% en 2005 a été calculé en combinant les statistiques des réalisations d'ouvrages d'assainissement de l'ONEA et des hypothèses issues des résultats de certaines enquêtes.

Dans la plupart des villes du Burkina, l'inadéquation du système d'assainissement pousse les populations à déverser les produits de vidanges dans la nature ou dans les réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement.

Il résulte de cette analyse que la situation de l'assainissement est désastreuse.

L'engagement de l'humanité à travers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à œuvrer pour la réduction de moitié à l'horizon 2015, de la proportion de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement adéquat, s'est traduit au Burkina Faso par l'adoption en décembre 2006 du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA 2015) en conformité avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). En ce qui concerne particulièrement l'assainissement, une politique et une stratégie nationales d'assainissement ont également été adoptées en Conseil des ministres en juillet 2007.

En milieu rural, le document du PN-AEPA a défini une stratégie de mise en œuvre de la composante 2 « Infrastructures d'assainissement du volet rural » basée sur la demande, l'adhésion et la participation des populations. L'opérationnalisation de cette stratégie comme un référentiel permettant de cadrer et de coordonner les interventions de tous les acteurs dans ce secteur a été adoptée en 2009.

En milieu urbain, l'approche méthodologique en vigueur est basée sur l'établissement de Plans stratégiques d'assainissement (PSA) visant un accès progressif et significatif en assainissement approprié à travers le développement d'une dynamique de promotion de l'assainissement intégrant un schéma institutionnel et des mécanismes de financement cohérents.

Le taux d'accès à l'assainissement est l'un des indicateurs retenu pour mesurer la progression vers l'OMD 7 « Assurer un environnement durable », et pour atteindre la cible 7c « Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base. »

Jusqu'à présent, on ne disposait pas d'informations fiables et précises sur le niveau d'assainissement familial au Burkina Faso. Ce manque d'information ne permettait pas de calculer le taux d'accès à l'assainissement familial qui est l'un des indicateurs clefs du PN-AEPA et de la stratégie nationale de politique de développement (CSLP/SCADD).

Dans l'optique de répondre aux besoins en informations du secteur pour le pilotage du PN-AEPA en vue d'une planification stratégique des actions, une enquête nationale sur l'assainissement familial des eaux usées et excréta a été recommandée lors de la revue conjointe du PN-AEPA en mars 2010.

OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial (ENA 2010) s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'Etat burkinabè pour disposer d'informations nécessaires à la prise de décisions dans le domaine de l'assainissement.

L'objectif général de l'enquête est d'obtenir des données statistiques fiables sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial au niveau provincial en 2010 au Burkina Faso. On entend par ouvrage d'assainissement familial les ouvrages pour les excréta et les ouvrages pour les eaux usées. Ces données permettront de façon spécifique de :

- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau provincial selon le milieu (urbain et rural) ;
- calculer le taux d'accès à l'assainissement familial au niveau régional selon la zone d'habitation (lotie et non lotie) ;
- estimer le nombre et les types d'ouvrages existants par province ;
- analyser l'accès à l'assainissement familial selon le niveau d'instruction, le sexe, la situation matrimoniale du chef de ménage, le type et le statut d'occupation du logement ; le niveau de vie ;
- établir la situation de référence en assainissement familial, laquelle sera utilisée pour le pilotage du secteur.

L'enquête a été pilotée par la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta. Elle a été réalisée avec l'appui de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), de la Direction générale des ressources en eau (DGRE) et de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA). La collecte des informations s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2011.

Une méthodologie détaillée a été présentée au Conseil national de la statistique (CNS) qui a octroyé son visa N° AP2010002CNCS4 en décembre 2010. Les principaux éléments de cette méthodologie sont présentés en annexe 2.

Ce rapport présente les résultats de l'enquête pour la région des Hauts-Bassins. Il passe en revue les points concernant les pratiques de défécation, les types de latrines utilisées par les ménages, les caractéristiques des latrines et les pratiques d'évacuation des eaux usées des douches. Un rapport similaire est disponible pour chacune des 12 autres régions. Ces rapports ainsi que le rapport national sont disponibles à la DGAEUE et sur le site internet www.eaiburkina.org.

DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES

Accès d'un ménage à l'assainissement familial

Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

L'accès à l'assainissement familial est ainsi déterminé selon les normes et critères définis dans le Document de programme du PN-AEPA en 2006 et précisés dans l'Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » (OSA) en 2009. Sont donc pris en compte selon le PN-AEPA :

- le nombre total d'utilisateurs quotidiens par ouvrage au plus égal à 10¹ ;
- l'utilisation d'une latrine améliorée (latrine VIP², EcoSan, TCM, toilette à chasse mécanique), qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non³.

Accès à l'assainissement familial (Taux d')

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages qui ont accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages⁴.

Assainissement autonome

Système de gestion des eaux usées et des excreta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.

Assainissement autonome individuel

Il s'agit de l'assainissement autonome d'une parcelle ou unité foncière desservant une maison individuelle à usage d'habitation. On rencontre principalement les technologies suivantes : puisards, latrines, fosses septiques, tranchées d'infiltration, etc.

Douche améliorée

Une douche améliorée est une douche dont les eaux usées sont convenablement évacuées. Il s'agit des douches raccordées au réseau d'égout, à une fosse septique, à une fosse étanche ou à un puisard.

Eaux usées

Eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive ainsi que les douches, au sens du présent rapport.

Latrine/toilette améliorée

Selon le PN-AEPA une latrine améliorée est une latrine qui répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excreta humains. Il s'agit des ouvrages suivants : latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée,

¹ PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Annexe : Normes, Critères et Indicateurs, MAHRH novembre 2006, page iv

² VIP : Ventilated improved pit

³ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH 2009, page 7

⁴ PN-AEPA à l'horizon 2015, Document de programme du PN-AEPA, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes, pour le volet rural, Annexe 1 : Fiches descriptives des indicateurs, MAHRH, avril 2009, page 17

latrine VIP double fosse, latrine EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse ou double fosse ; toilette à chasse d'eau mécanique⁵.

Latrine non améliorée

Selon le PN-AEPA, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton, ou encore une latrine SanPlat simple⁶.

Ménage

Le ménage est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage (CM).

Milieu urbain

Le milieu urbain est principalement composé des communes urbaines. Cependant la base de sondage de l'enquête issue du RGPH 2006, distingue au sein des communes urbaines, les zones rurales qui sont rattachées au milieu rural.

Selon l'article 19 de la Loi portant code général des collectivités territoriales N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, « la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de 25 000 habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 000 000 de francs CFA ». L'article 21 précise que « les communes urbaines existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi conservent leur statut ». Aujourd'hui, le Burkina Faso compte 49 communes urbaines composées des 45 chefs-lieux de province auxquels s'ajoutent les communes de Niangoloko, Bittou, Garango et Pouytenga.

Milieu rural

Ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

Niveau de vie

Prédiction du quintile de niveau de vie monétaire réalisée à partir des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM). Il se présente en cinq niveaux, chacun représentant une proportion de 20% des ménages. Le niveau 1 représente les 20% des ménages les plus pauvres et le niveau 5, les 20% des ménages les plus aisés.

Zone lotie et zone non lotie⁷

Zone lotie : Espace habité ou non, ayant fait l'objet d'un morcellement répertorié par les services compétents (Bureau d'urbanisme agréé, géomètre agréé, etc.).

Zone non lotie : Espace habité ou non, n'ayant pas connu l'opération de morcellement par les services compétents.

⁵ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

⁶ PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

⁷ Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », INSD, 2009

PRESENTATION DE LA REGION DES HAUTS-BASSINS

Limitée au nord par la région de la Boucle du Mouhoun, au sud par la région des Cascades, à l'est par la région du Sud-Ouest et à l'ouest par la République du Mali, la région des Hauts-Bassins est située à l'ouest du Burkina Faso. Elle couvre une superficie totale de 25 606 km² soit 9,4 % du territoire national (Profil des régions du Burkina Faso, DGAT-DLR/MEF, 2010).

La région des Hauts-Bassins est subdivisée en 3 provinces, 3 communes urbaines, 30 communes rurales et 472 villages. Les provinces de la région et leurs chefs-lieux cités entre parenthèses sont les suivants : le Houet (Bobo-Dioulasso), le Tuy (Houndé) et le Kéné Dougou (Orodara). Le chef-lieu de la région est Bobo-Dioulasso la deuxième ville la plus développée du pays après Ouagadougou.

Au Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, la région avait une population de 1 469 604 habitants, soit 10,5% de la population du pays. La population féminine est majoritaire dans la région avec une proportion de 51,0%. La présence dans la région de Bobo-Dioulasso, fait que le taux d'urbanisation est de 37,6%, un taux supérieur à celui de l'ensemble du pays qui est de 22,7%. D'après les projections de l'INSD, la population de la région des Hauts-Bassins est estimée en 2010 à 1 660 910 habitants et 1 961 204 habitants en 2015. La région a réalisé un taux d'accroissement de la population de 3,6 % entre 1996 et 2006. A ce rythme d'accroissement, la population de la région va doubler en 2030 par rapport à 2006.

Au niveau ethnique, la région des Hauts-Bassins est habitée principalement par les Bobo, les Dioula, les Mossi, les Bwaba, les Sénoufo, et les Peulh.

Le relief de la région se caractérise par les plateaux et les plaines auxquels s'ajoutent quelques buttes, collines et vallées. Les plaines sont surtout présentes dans la partie nord de la province du Kéné Dougou et dans les départements de Koumbia, de Founzan, de Koti, de Béréba et de Békuy de la province de Tuy. Elles sont vastes et parcourues par de nombreux marigots qui engendrent parfois des zones marécageuses pendant l'hivernage.

Le climat est tropical de type nord-soudanien et sud soudanien. Il est marqué par 2 grandes saisons : une saison humide qui dure 6 à 7 mois (mai à octobre/novembre) et une saison sèche qui s'étend sur 5 à 6 mois (novembre/décembre à avril).

La région des Hauts-Bassins se caractérise par la densité de sa végétation naturelle composée essentiellement de savane comportant tous les sous-types depuis la savane boisée jusqu'à la savane herbeuse.

La particularité de la topographie et du climat fait d'elle un véritable château d'eau. D'importants fleuves du pays y prennent leur source. Ce sont notamment le Mouhoun, le Banifing, le Tuy ou Grand Balé, la Comoé et la Léraba. Les eaux souterraines sont relativement abondantes et peuvent donner aux forages des débits importants de l'ordre de 10 à 100 m³/heure avec des pics réalisés par l'ONEA pouvant atteindre 800 m³/heure. Un grand barrage à vocation hydro-électrique et agricole est en train de voir le jour, il s'agit du barrage de Samandéni dans le Houet.

Traversée à la fois par l'axe routier Abidjan - Ouagadougou et la voie ferroviaire Abidjan - Niamey, la région occupe une position géographique favorable aux échanges commerciaux. Son chef-lieu Bobo-Dioulasso est une plaque tournante du commerce de

produits agricoles avec le reste du Burkina Faso d'une part, et les pays voisins d'autre part. Les pays frontaliers comme la Côte d'Ivoire et le Mali constituent un potentiel énorme de débouchés pour ces produits agricoles. La région des Hauts-Bassins renferme également des activités industrielles et artisanales importantes. En effet, plusieurs unités de production de biens ou de services marchands sont implantées sur son territoire. Il s'agit de la SOFITEX, la BRAKINA, DAFANI, la SN-CITEC etc. Quant à l'artisanat, il regroupe diverses productions dont les principales sont la vannerie, la menuiserie, la sculpture, la poterie, le bâtiment et la teinture.

Selon les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009, la pauvreté a connu un léger recul dans la région entre 2003 et 2009. Les Hauts-Bassins occupent sur ce plan une position médiane avec une incidence de pauvreté en 2009 de 46,8%, plus élevée que le taux national qui est de 43,9% (SCADD 2011-2015).

Le taux d'alphabétisation de 32,0% dans la région est bas, et plus particulièrement chez les femmes où il n'est que de 21,8%. Ce taux représente néanmoins le deuxième taux le plus élevé des régions du pays. Cependant, la scolarisation ces dernières années y est satisfaisante. En effet, pour l'année scolaire 2010/2011, 85,9% d'enfants en âge scolaire (6-11 ans pour le primaire) sont effectivement scolarisés dans la région, ce qui dépasse le taux au niveau national qui est de 77,6% (Annuaire statistique 2010/2011 du MEBA).

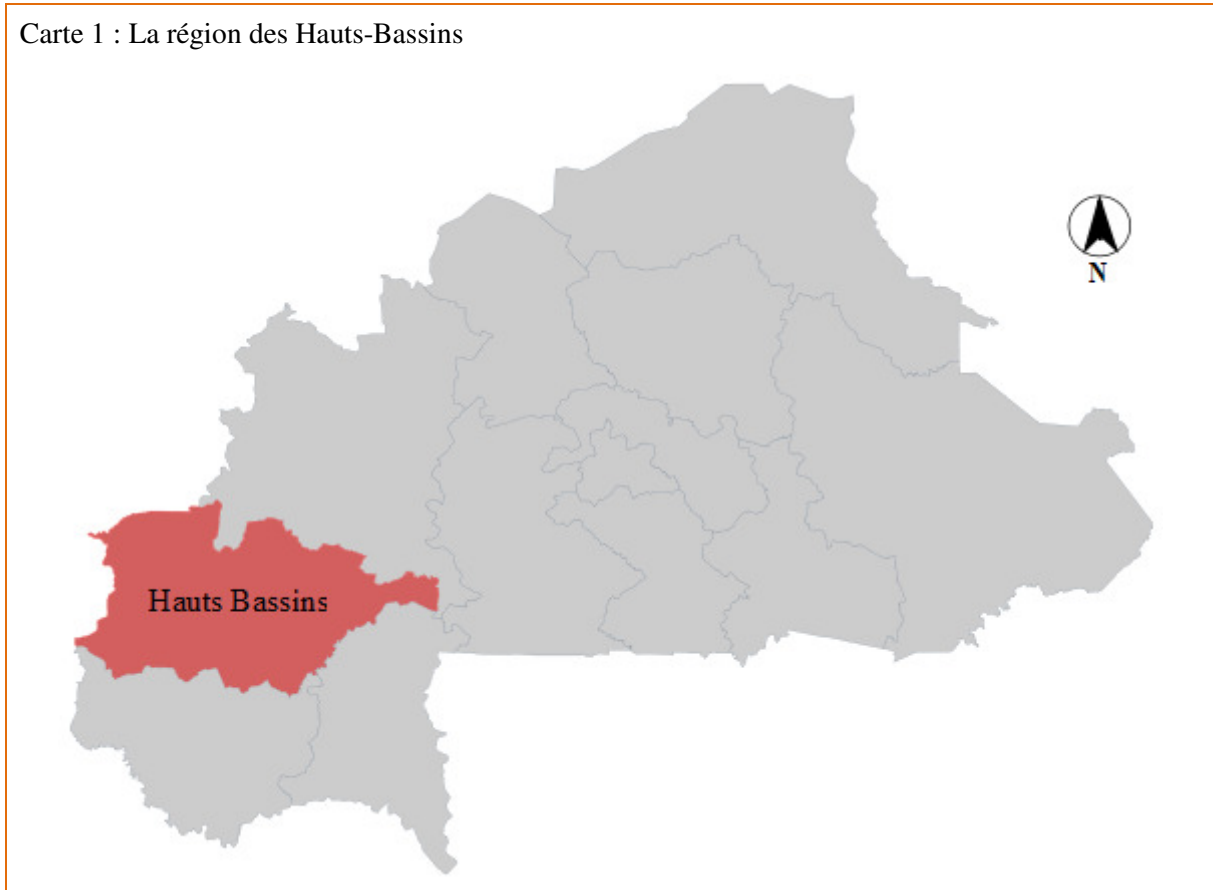
Selon le Rapport sectoriel régional du PN-AEPA, en fin 2010, la région comptait en milieu rural, 2 131 Points d'eau modernes (PEM), 43 Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et mini réseaux d'AEP et PEA fonctionnels.

Selon le même rapport, divers intervenants ont réalisés des ouvrages d'assainissement dans la région en 2010. En ce qui concerne particulièrement les latrines familiales, 28 nouveaux ouvrages de type EcoSan ont été réalisés par le projet PEA/35 villages de la ville de Bobo. Par ailleurs, la commune de Bobo-Dioulasso envisageait de réaliser 500 latrines de type SanPlat améliorées.

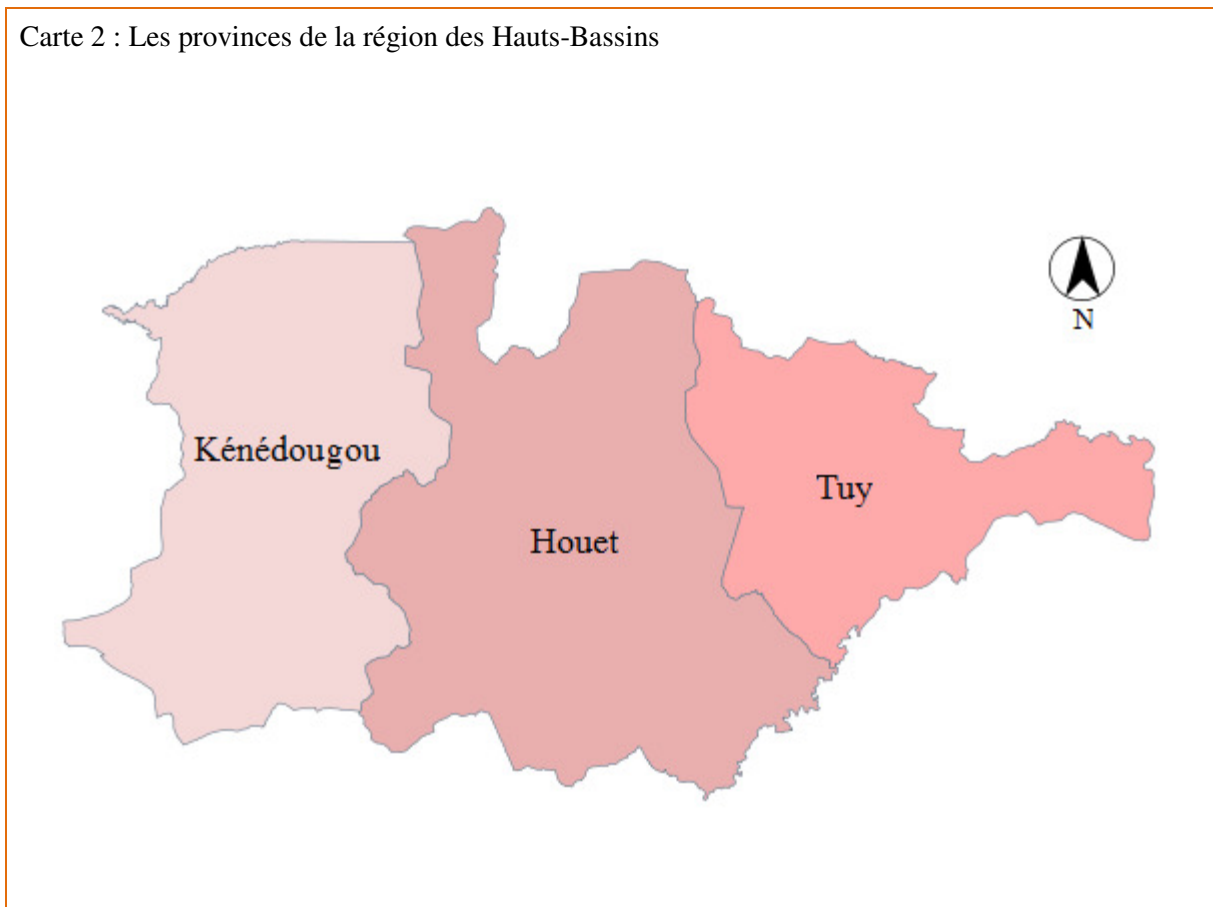
Ces interventions sont pour l'instant mal coordonnées puisqu'il n'y a pas une visibilité d'ensemble des initiatives. L'élaboration des Plans communaux de développement en approvisionnement en eau potable et assainissement est de ce fait très importante. En 2010, 6 communes de la région étaient dotées d'un PCD-AEPA.

Malgré ces efforts, la situation de l'assainissement familial, peu connue, est perçue comme très précaire, à l'instar d'autres régions du pays. Le présent rapport permet aujourd'hui de mieux en saisir la réalité.

Carte 1 : La région des Hauts-Bassins



Carte 2 : Les provinces de la région des Hauts-Bassins



SITUATION REGIONALE

I. ACCES DES MENAGES A L'ASSAINISSEMENT

I.1. Pratiques de défécation

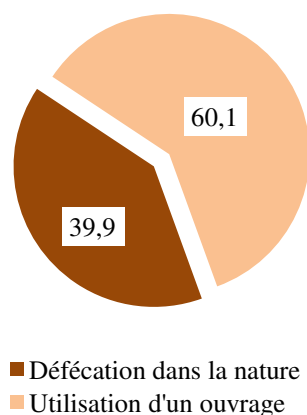
Pour déféquer, les ménages ont généralement recours à la nature ou à des latrines. Dans la région des Hauts-Bassins, la défécation dans la nature est une pratique moins répandue qu'au niveau national. Elle concerne 4 ménages sur 10 contre 6 ménages sur 10 au niveau national. La région des Hauts-Bassins est ainsi la 2^e région où la défécation dans la nature est la moins répandue.

Cette situation témoigne tout de même de la précarité économique des ménages mais également du poids important des habitudes socioculturelles.

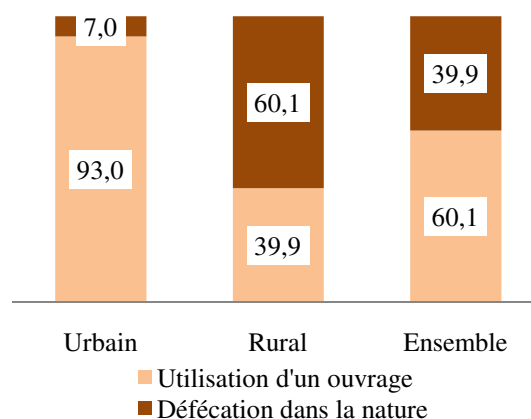
Elle est aussi radicalement différente selon le milieu d'habitation :

- en milieu urbain, seulement 7 ménages sur 100 défèquent dans la nature. Ce qui est largement inférieur aux 13 ménages sur 100 pour l'ensemble du milieu urbain national. Le milieu urbain des Hauts-Bassins a la 2^e fréquence la moins élevée de ce phénomène par rapport au milieu urbain des 12 autres régions du pays.
- en milieu rural par contre, la défécation dans la nature est près de 9 fois plus répandue qu'en milieu urbain et concerne 60 ménages sur 100. Le milieu rural de la région est cependant le moins touché par le phénomène par rapport aux milieux ruraux des autres régions.

Graphique 1 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation (en %)



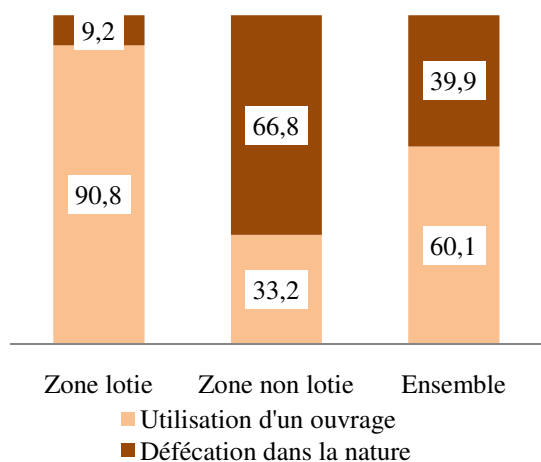
Graphique 2 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par milieu d'habitation (en %)



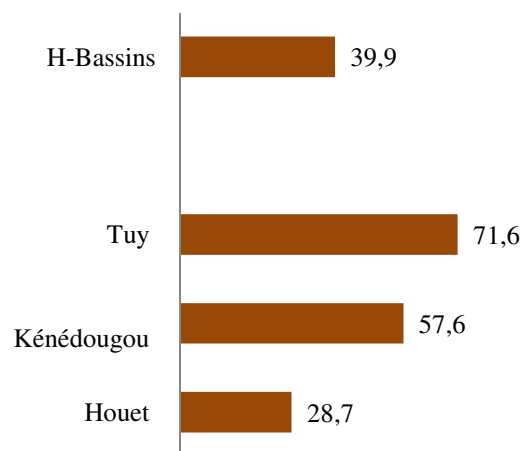
Le phénomène de défécation dans la nature se distingue également selon la zone de résidence. Plus fréquent en zone non lotie, il concerne près de 7 ménages sur 10 et seulement 1 ménage sur 10 en zone lotie.

Au niveau des provinces, comme on peut le voir sur le Graphique 4, la situation est moins préoccupante dans le Houet où la défécation dans la nature concerne 3 ménages sur 10. Elle est assez préoccupante dans le Kéné Dougou avec 6 ménages concernés sur 10 et le Tuy avec 7 ménages concernés sur 10.

Graphique 3 : Répartition des ménages selon les pratiques de défécation par zone de résidence (en %)



Graphique 4 : Proportion de ménages déféquant dans la nature par province (en %)

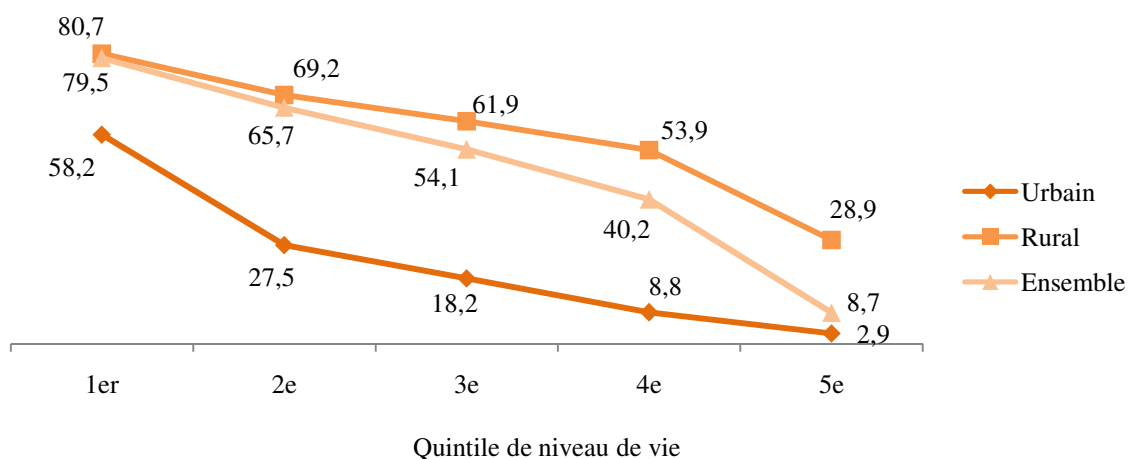


En considérant le niveau de vie des ménages, il ressort que le facteur économique influence la pratique de défécation. En clair, plus le niveau de vie du ménage est élevé, moins on observe le phénomène de défécation dans la nature. Au niveau de l'ensemble de la région, parmi les ménages les plus pauvres, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus démunis (1^{er} quintile), près de 8 ménages sur 10 défèquent dans la nature. Cette proportion décroît à mesure que le niveau de vie augmente, elle décroche considérablement pour les ménages les plus aisés, appartenant au groupe des 20% des ménages les plus nantis (5^e quintile) où 1 seul ménage sur 10 défèque dans la nature.

Cette tendance globale est suivie aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans ce dernier milieu, la décroissance des proportions selon le niveau de vie est plus marquée et le décrochage se fait dès le 2^e quintile signifiant qu'à une faible amélioration du niveau de vie correspond une forte amélioration de la qualité d'assainissement.

Les proportions de ménages déféquant dans la nature sont moins élevées qu'au niveau national quel que soit le milieu et le quintile de niveau de vie.

Graphique 5 : Proportion de ménages déféquant dans la nature selon le quintile de niveau de vie par milieu d'habitation (en %)



I.2. Utilisation par type de latrine

Il s'agit ici de répartir les ménages selon les types de latrines qu'ils utilisent. Il est considéré un ouvrage par ménage utilisateur. Si un ménage dispose de plusieurs latrines de types différents, on considère la latrine « la plus améliorée » de toutes.

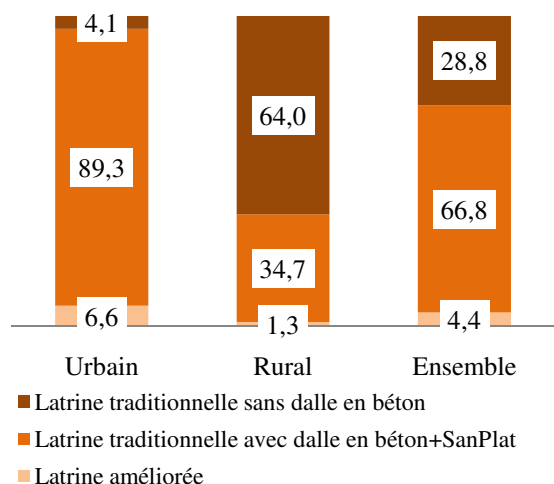
Comme au niveau de l'ensemble du pays, dans la région des Hauts-Bassins, parmi les ménages qui utilisent un ouvrage d'assainissement familial, une forte proportion utilise des ouvrages d'assainissement non améliorés. Il s'agit principalement des latrines traditionnelles avec dalle en béton, utilisées par 66,8% de ménages utilisant un ouvrage. Par ailleurs, 28,8% utilisent des latrines traditionnelles sans dalle en béton soit 13 points de plus qu'au niveau national. C'est la proportion la plus élevée après le Sahel et la Boucle du Mouhoun. Enfin, 4,4% des ménages utilisent des latrines améliorées. C'est la 3^e proportion la plus faible après le Centre-Sud, le Nord et les Cascades.

En milieu rural, la majorité des ménages utilisent des latrines traditionnelles sans dalle en béton soit 64%. Cette proportion dépasse largement celles des autres régions à l'exception de la région du Sahel. Le milieu rural de la région avec une proportion de 1,3% se positionne également avant dernier en termes d'utilisation d'ouvrages améliorés.

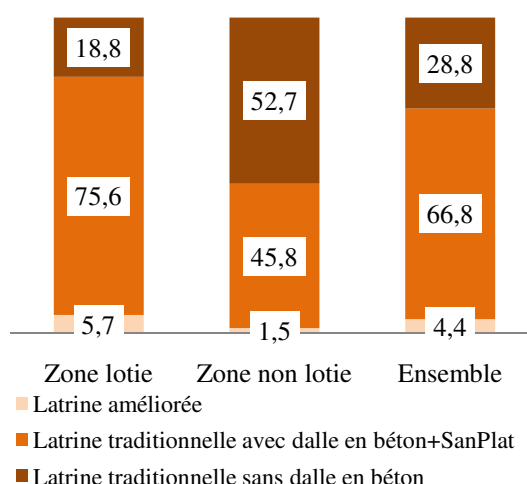
En milieu urbain, la grande majorité des ménages ont recours aux latrines traditionnelles avec dalle en béton soit près de 90%. L'utilisation de latrines traditionnelles sans dalle en béton est faible mais elle est néanmoins plus fréquente qu'au niveau national soit 4,1% contre 3,2%.

Ces profils sont sensiblement les mêmes pour les zones d'habitation avec une analogie entre le milieu urbain et la zone lotie d'une part et entre le milieu rural et la zone non lotie d'autre part. Toutefois, on constate qu'en zone lotie, près de 20% des ménages utilisent des latrines traditionnelles sans dalle en béton, soit 5 fois plus qu'en milieu urbain.

Graphique 6 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par milieu d'habitation (en %)



Graphique 7 : Répartition des ménages selon les types de latrines utilisées par zone de résidence (en %)

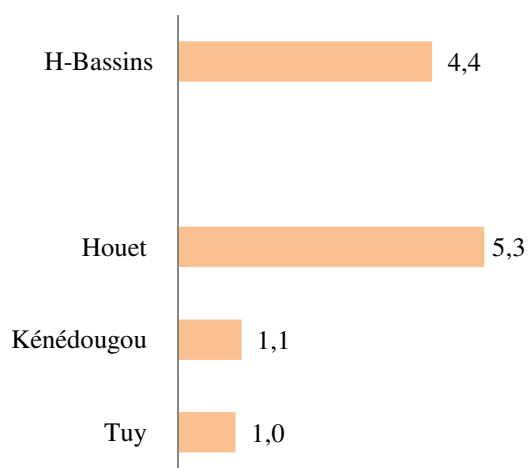


En rappel, 4,4% des ménages utilisent des latrines améliorées dans la région. Cette moyenne cache cependant des disparités à l'échelle provinciale.

En effet, le Houet, avec 5,3% de ménages utilisant des latrines améliorées, détermine la situation régionale. Bien qu'élevée dans la région, cette proportion est particulièrement faible (soit 2 fois moins élevée qu'au niveau national) au regard du poids économique et démographique de son chef-lieu Bobo-Dioulasso.

Les autres provinces ont des proportions très faibles avec 1% de ménages qui utilisent une latrine améliorée. Elles sont parmi les 10 dernières provinces du pays.

Graphique 8 : Proportion de ménages utilisant des latrines améliorées par province (en %)



Selon le milieu d'habitation, le milieu urbain du Houet se distingue également des deux autres avec 7 ménages sur 100 qui utilisent des latrines améliorées. Par contre, dans tous les milieux ruraux des provinces on relève à peu près la même proportion avec environ 1 ménage sur 100 qui utilise ce type de latrines (Voir Annexe 1).

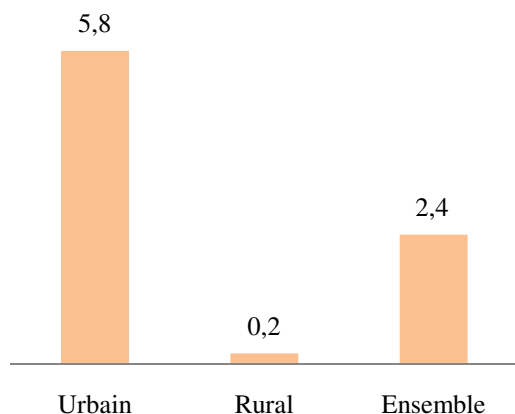
I.3. Taux d'accès à l'assainissement familial

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Selon le PN-AEPA, un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (qu'elle soit partagée avec d'autres ménages ou non) et dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est inférieur ou égal à 10.

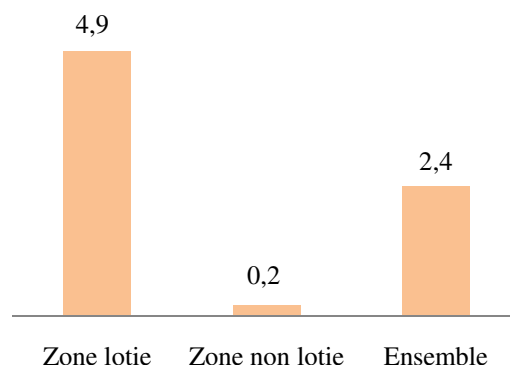
Sur cette base, le taux d'accès à l'assainissement familial dans la région des Hauts-Bassins est de 2,4%. Autrement dit, 2 ménages sur 100 ont accès à l'assainissement familial dans la région. Ce taux est moins élevé que le taux national mais la région se classe en 3^e position par rapport aux autres. Ce classement favorable, loin de traduire de bonnes dispositions d'accès à l'assainissement familial dans la région, révèle une fois de plus la situation critique de l'ensemble des régions du pays.

Comme au niveau national, le taux d'accès à l'assainissement familial dans les Hauts-Bassins est différent selon le milieu d'habitation et selon la zone de résidence. En effet, il atteint presque 6% en milieu urbain et 5% en zone lotie alors qu'il n'est que de 0,2% en milieu rural et en zone non lotie. Ce taux d'accès en milieu rural est 4 fois moins élevé que la moyenne nationale. Il ne dépasse que celui de deux régions à savoir le Nord et le Centre-Sud.

Graphique 9 : Taux d'accès à l'assainissement familial par milieu d'habitation (en %)



Graphique 10 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon la zone de résidence (en %)

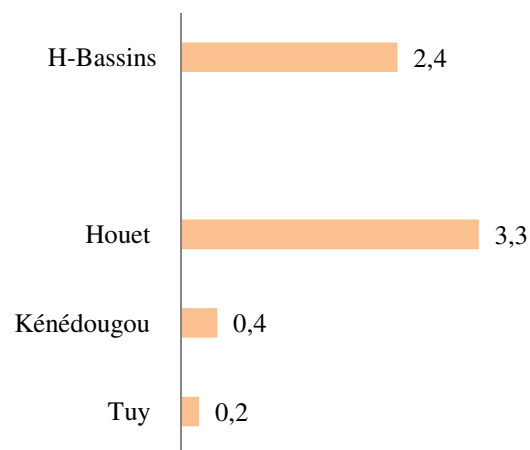


Au niveau des provinces, comme attendu le Houet a le taux d'accès à l'assainissement familial le plus élevé avec 3,3%. C'est presque autant qu'au niveau national. Les 2 autres provinces ont des taux très faibles de moins de 0,5%.

En milieu urbain, le Houet vient en tête avec un taux d'accès de 6,4% bien loin devant les autres provinces qui sont à 1,5% pour le Kéné Dougou et à 0,2% pour le Tuy.

En milieu rural, c'est le Kéné Dougou qui vient en tête avec un taux d'accès de 0,4% suivi du Houet et du Tuy avec des taux 2 fois moins élevés (Voir Annexe 1).

Graphique 11 : Taux d'accès à l'assainissement familial par province (en %)



L'accès à l'assainissement familial dans les Hauts-Bassins varie significativement en fonction de certaines caractéristiques du ménage.

Les ménages dirigés par les femmes ont 2 fois plus accès à l'assainissement que ceux dirigés par les hommes.

L'alphabetisation joue un rôle important : les ménages dirigés par une personne alphabétisée ont en moyenne un taux d'accès 7 fois plus élevé que celui des ménages dirigés par une personne non alphabétisée.

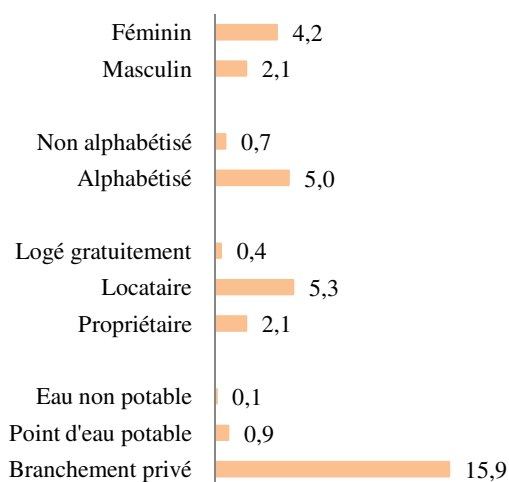
Le taux d'accès à l'assainissement familial pour les ménages locataires est de loin meilleur que pour les ménages propriétaires de leur logement. Les logements loués sont très souvent équipés de latrines améliorées.

Comme au niveau national, l'accès à une source améliorée d'eau de boisson favorise l'accès à l'assainissement familial dans les Hauts-Bassins : 16% des ménages de la région disposant d'un branchement privé d'eau ont accès à l'assainissement familial alors que seulement 1% de

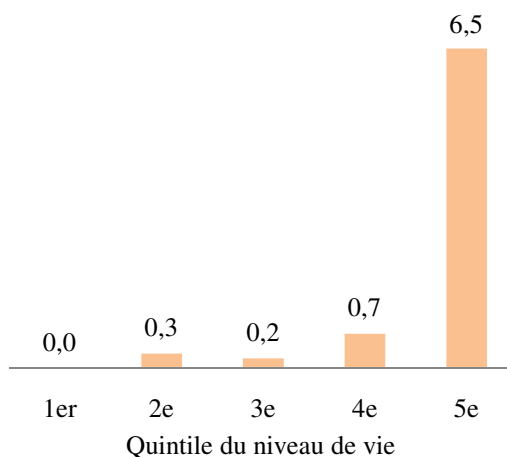
ceux ayant accès à un point d'eau potable à l'extérieur de leur logement et 0,1% de ceux qui s'approvisionnent à une source d'eau non potable ont accès à l'assainissement familial. Ce dernier groupe de ménages représentent 42,7% des ménages de la région (Voir Annexe1).

Le taux d'accès à l'assainissement familial est lié au niveau de vie du ménage. On note qu'il est pratiquement nul pour les ménages du 1^{er} quintile qui sont les plus démunis. Pour les ménages du 2^e et du 3^e quintiles, il est presque le même, mais il est 2 fois moins élevé que chez les ménages du 4^e quintile plus aisés. Le taux d'accès des ménages du 5^e quintile qui sont les plus nantis est nettement supérieur aux autres puisqu'il est de 6,5%. En définitive, l'accès à l'assainissement familial ne semble favorable que pour certains des ménages les plus financièrement aisés.

Graphique 12 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon des caractéristiques du ménage (en %)



Graphique 13 : Taux d'accès à l'assainissement familial selon le quintile du niveau de vie des ménages (en %)



II. TYPOLOGIE DES OUVRAGES

II.1. Stock d'ouvrages

Le nombre d'ouvrages d'assainissement familial pour excréta est estimé à 198 500 pour l'ensemble de la région. En rapportant la population de la région à la période de l'enquête à ce chiffre, on obtient un ratio théorique de 9 habitants par ouvrage, c'est 7 personnes de moins qu'au niveau national. La pression humaine sur les ouvrages y est donc relativement moindre par rapport aux autres régions.

Le stock régional des ouvrages est très inégalement réparti entre les provinces. La plupart des ouvrages se trouvent dans le Houet qui renferme 161 100 ouvrages soit 81% du stock régional. Le Kéné Dougou vient en deuxième position très loin derrière le Houet avec un stock de 25 000 ouvrages. Le Tuy ferme la marche avec un stock 2 fois moins élevé que celui du Kéné Dougou.

Il existe un grand écart entre les stocks d'ouvrages pour excréta dans les milieux urbain et rural de la région. En effet, 6 ouvrages sur 10 se trouvent en milieu urbain. Selon les provinces, il y a également un écart important entre les stocks urbain et rural. Le nombre d'ouvrages en milieu urbain du Houet dépasse de loin celui du milieu rural. C'est le contraire qui est observé dans le Kéné Dougou et le Tuy. Dans le Kéné Dougou, le stock d'ouvrages en milieu rural est 6 fois plus élevé que celui du milieu urbain et dans le Tuy ce rapport est de 2.

Tableau 1 : Stock estimé d'ouvrages d'excréta par province selon le milieu d'habitation

	Houet	Kéné Dougou	Tuy	Ensemble
Urbain	113 900	3 500	4 200	121 600
Rural	47 200	21 500	8 200	76 900
Ensemble	161 100	25 000	12 400	198 500

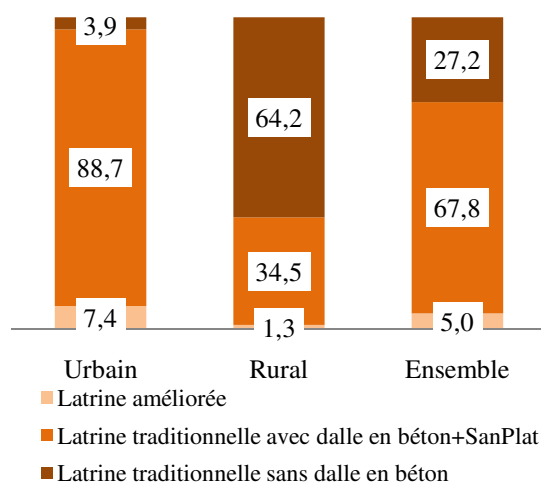
II.2. Types d'ouvrages pour excréta

Sont analysées dans cette section et les suivantes, les caractéristiques technologiques de tous les ouvrages pour excréta (ou latrines) de la région.

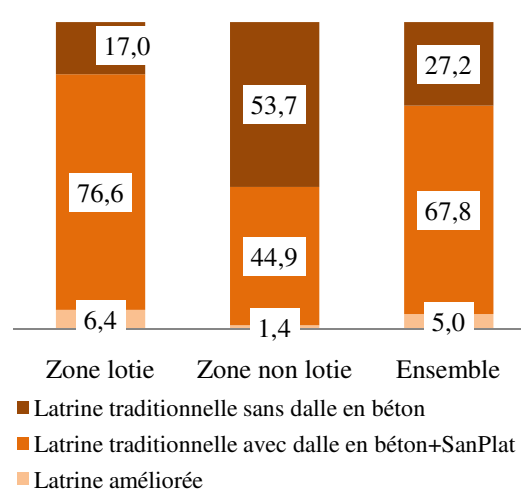
La majorité des ouvrages d'excréta présents dans la région des Hauts-Bassins est constituée de latrines traditionnelles avec dalle en béton, soit 68%. Cette proportion est moins élevée qu'au niveau national qui est de 73%. Les latrines traditionnelles sans dalle en béton sont assez fréquentes, elles représentent 27% des ouvrages, soit presque le double du niveau national. Les Hauts-Bassins sont ainsi la 3^e région où cette proportion est la plus forte après Boucle du Mouhoun et le Sahel. Les latrines améliorées sont quant à elles moins représentées qu'au niveau national. Leur proportion est de 5% contre 12% pour l'ensemble du pays.

Selon le milieu d'habitation ou la zone de résidence, cette répartition des ouvrages par type diffère beaucoup du niveau régional. Cette différence est surtout marquée par la présence majoritaire en milieu rural et en zone non lotie des latrines traditionnelles sans dalle en béton.

Graphique 14 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation (en %)



Graphique 15 : Répartition des latrines selon le type par zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, les latrines traditionnelles avec dalle en béton restent prédominantes dans toutes les provinces. Les latrines traditionnelles sans dalle en béton sont aussi bien représentées avec un minimum de 23% des latrines dans le Houet et un maximum de 46% dans le Tuy. Les latrines améliorées sont très faiblement représentées et ne se retrouvent pratiquement que dans le Houet.

Tableau 2 : Répartition des latrines selon le type par milieu d'habitation et par province (en %)

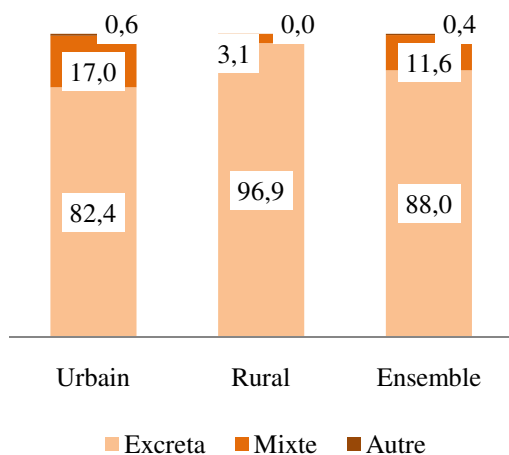
Provinces		Latrine traditionnelle sans dalle en béton	Latrine traditionnelle avec dalle en béton+ SanPlat	Latrines améliorées	Ensemble
Urbain		3,9	88,7	7,4	100,0
	Houet	2,5	89,6	7,9	100,0
	Kéné Dougou	16,4	81,7	1,9	100,0
	Tuy	30,8	68,9	0,3	100,0
Rural		64,2	34,5	1,3	100,0
	Houet	71,8	26,7	1,5	100,0
	Kéné Dougou	50,7	48,4	0,9	100,0
	Tuy	55,1	43,6	1,3	100,0
Ensemble		27,2	67,8	5,0	100,0
	Houet	22,8	71,2	6,0	100,0
	Kéné Dougou	45,9	53,1	1,0	100,0
	Tuy	46,9	52,1	1,0	100,0

II.3. Usage des latrines

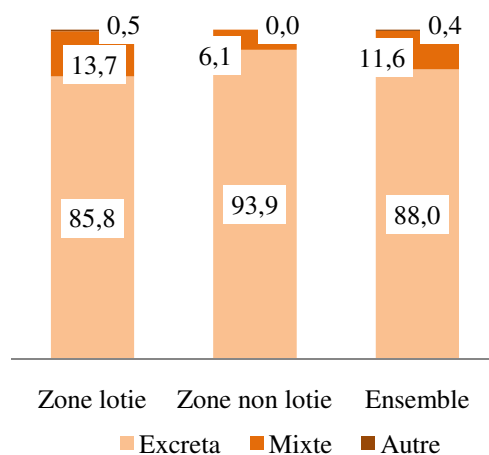
Dans la région, quels que soient le milieu d'habitation, la zone de résidence ou la province, la majeure partie des ouvrages est utilisée exclusivement pour les excréta. Cependant, 11,6% des ouvrages sont utilisées à la fois pour l'évacuation des excréta et des eaux usées (usage mixte). Ce ratio élevé, particulièrement dans le milieu urbain, dépasse la moyenne nationale qui est de 10,4%. A cet égard, il existe des ouvrages qui ne sont pas bien utilisés et un risque encouru

pour ceux qui les utilisent pour la douche surtout que dans la région, la proportion des ouvrages sans dalle en béton est assez élevée.

Graphique 16 : Répartition des latrines selon leur usage par milieu d'habitation (en %)



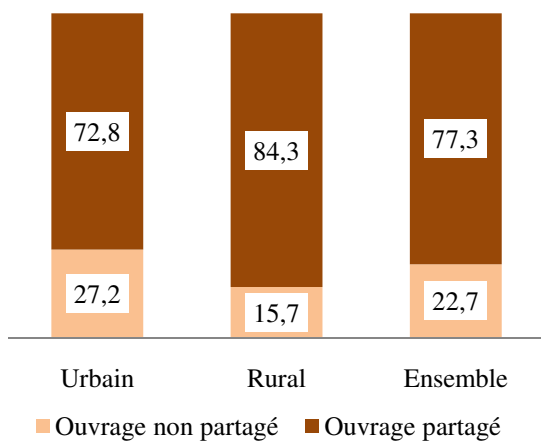
Graphique 17 : Répartition des latrines selon leur usage par zone de résidence (en %)



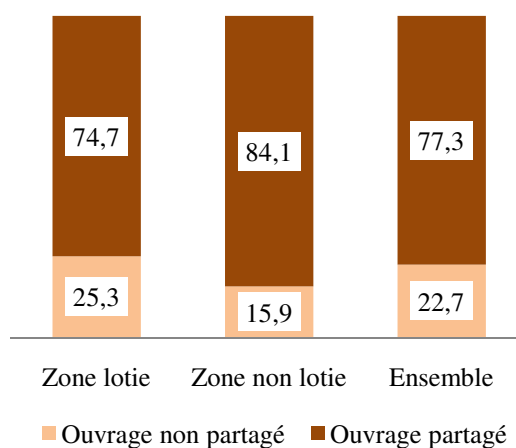
II.4. Partage des latrines

Dans les Hauts-Bassins, environ 8 ouvrages sur 10 sont partagés par plusieurs ménages. Ce phénomène est ainsi plus fréquent dans la région qu'au niveau national. Il est par ailleurs globalement plus représenté en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 18: Répartition des latrines selon le statut de partage par milieu d'habitation (en %)



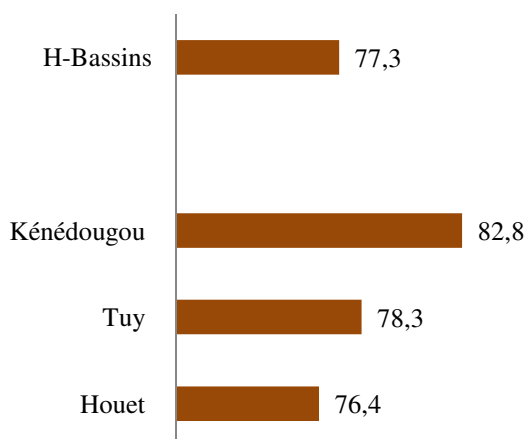
Graphique 19 : Répartition des latrines selon le statut de partage par zone de résidence (en %)



Dans toutes les provinces, quel que soit le milieu d'habitation, au minimum 3/4 des ouvrages sont partagés. La proportion d'ouvrages partagés la plus élevée est observée dans la province Kéné Dougou, et la moins élevée s'observe dans le Houet.

La proportion d'ouvrages partagés en milieu rural dans le Houet et le Tuy dépasse celle du milieu urbain de ces deux provinces. Le contraire est observé dans le Kéné Dougou. La proportion d'ouvrage la plus élevée en milieu urbain est de 86,3% dans le Kéné Dougou (Voir Annexe 1).

Graphique 20 : Proportion de latrines partagées par province (en %)

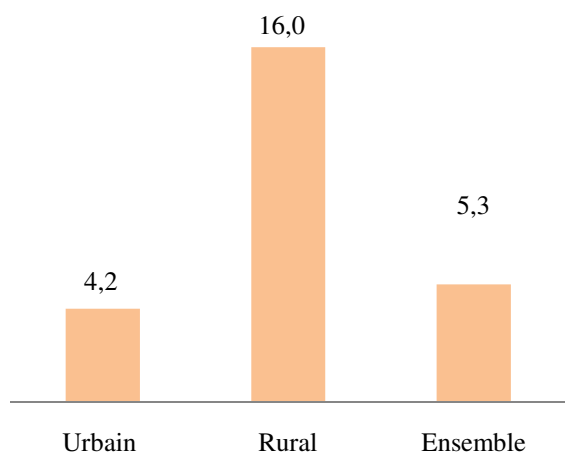


II.5. Nombre d'utilisateurs par latrine

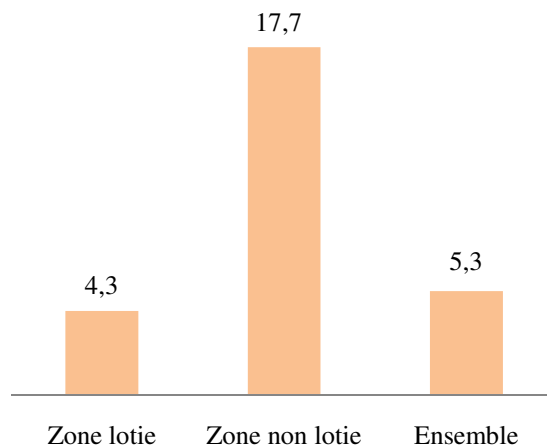
Dans la région des Hauts-Bassins, comme au niveau national, un ouvrage d'assainissement pour les excréta est utilisé quotidiennement par 11 personnes en moyenne, quel que soit le type d'ouvrage considéré.

Pour calculer le taux d'accès à l'assainissement familial, la norme retenue dans le cadre du PN-AEPA est de 10 utilisateurs maximum par ouvrage amélioré. En ne considérant alors que les ouvrages améliorés, ceux-ci sont utilisés quotidiennement par 5 personnes en moyenne. Cette moyenne est moins élevée en milieu urbain et en zone lotie. Les ouvrages du milieu rural ont 12 utilisateurs de plus que les ouvrages du milieu urbain. Différence qui est de 13 utilisateurs entre la zone lotie et la zone non lotie. Ces différences entre urbain et rural et entre lotie et non lotie sont parmi les plus élevées dans les régions.

Graphique 21 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par milieu d'habitation



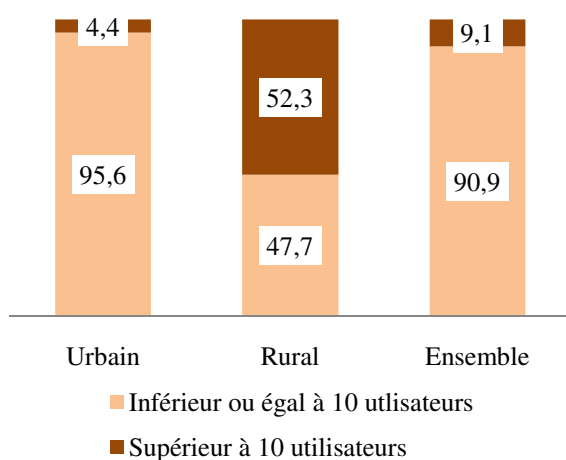
Graphique 22 : Nombre moyen d'utilisateurs quotidiens de latrines améliorées par zone de résidence



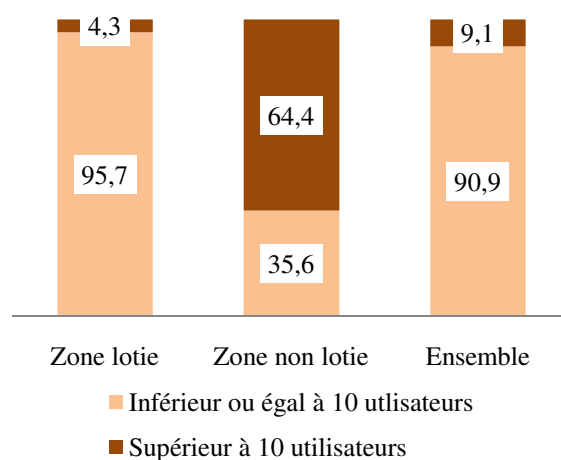
En répartissant les ouvrages améliorés selon la norme du PN-AEPA, au niveau régional, 18 ouvrages améliorés sur 20 sont utilisés quotidiennement par au plus 10 personnes. C'est beaucoup plus qu'au niveau national où 15 ouvrages sur 20 sont concernés.

Il existe des disparités selon le milieu d'habitation et la zone de résidence. En effet, la pression sur les ouvrages améliorés est moins forte en milieu urbain puisque 95,6% de ces ouvrages sont utilisés par un maximum de 10 personnes. En milieu rural par contre, seuls 47,7% des ouvrages améliorés respectent cette norme. Ce profil selon le milieu d'habitation est sensiblement le même selon la zone de résidence.

Graphique 23 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par milieu d'habitation (en %)



Graphique 24 : Répartition des ouvrages améliorés selon le nombre d'utilisateurs quotidiens par zone de résidence (en %)

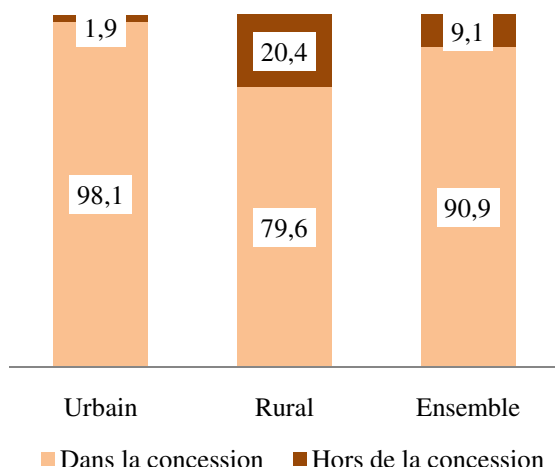


II.6. Localisation des ouvrages

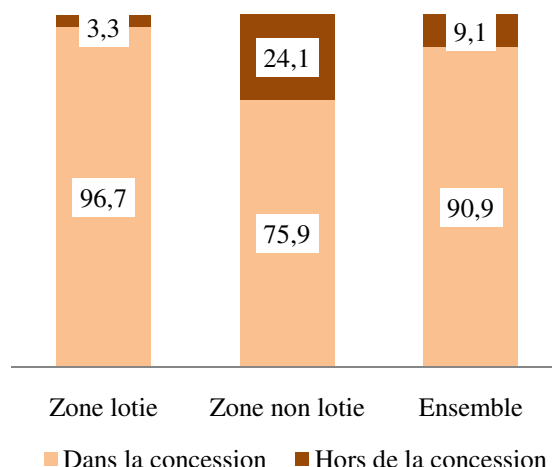
La majorité des ouvrages des Hauts-Bassins sont situées dans les concessions des ménages qui les utilisent, soit 9 ouvrages sur 10. C'est plus élevé qu'au niveau national où 8 ménages sur 10 sont concernés.

Des disparités existent selon le milieu d'habitation et la zone de résidence. En effet, la quasi-totalité des ouvrages du milieu urbain sont situés dans les concessions alors que 1 ouvrage sur 5 du milieu rural est situé hors des concessions. C'est à peu près le même constat entre la zone lotie et la zone non lotie.

Graphique 25 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



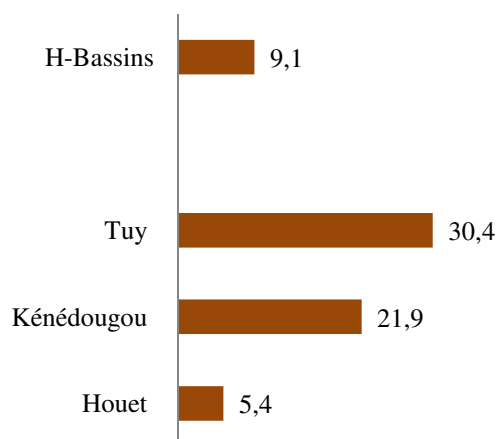
Graphique 26 : Répartition des ouvrages selon leur localisation par zone de résidence (en %)



Il existe également d'importantes disparités selon les provinces comme le montre le Graphique 27.

On constate que dans la province du Tuy 30 ouvrages sur 100 sont situés hors des concessions de leurs utilisateurs. Par contre dans le Houet, seuls 5 ouvrages sur 100 sont situés hors concessions. Cette différence est probablement due au fait que les provinces n'ont pas le même degré d'urbanisation. Le Houet qui abrite la deuxième ville du pays Bobo-Dioulasso est de loin plus urbanisé que le Tuy (Voir Annexe 1).

Graphique 27 : Proportion de latrines situées hors de la concession par province (en %)

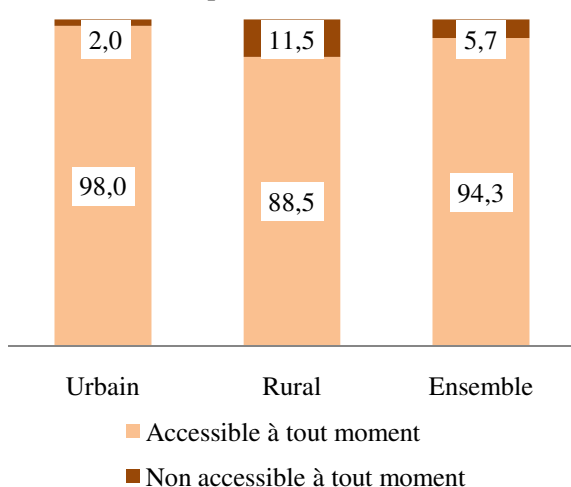


II.7. Accessibilité aux ouvrages

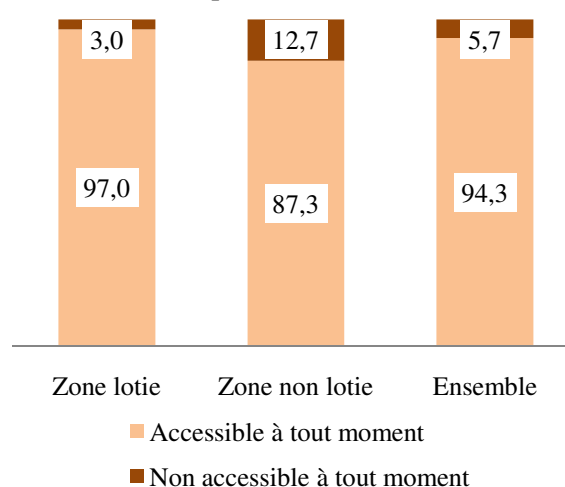
L'accessibilité fait référence à la possibilité pour l'utilisateur d'accéder à la latrine à tout moment quel que soit le nombre d'utilisateurs. Cet aspect est particulièrement important pour les ménages qui partagent la latrine. Si à certaines périodes ou heures la latrine n'est pas accessible, l'utilisateur est contraint d'utiliser la nature.

Dans les Hauts-Bassins, la très grande majorité des latrines est accessible à tout moment aux ménages qui les utilisent. C'est la quasi-totalité en milieu urbain et en zone lotie. En milieu rural et en zone non lotie cependant, 1 latrine sur 10 n'est pas accessible à tout moment aux ménages. Cette dernière proportion est tout de même inférieure à la moyenne nationale.

Graphique 28 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par milieu d'habitation (en %)



Graphique 29 : Répartition des latrines selon leur accessibilité par zone de résidence (en %)



II.8. Mode de stockage des excréta

Comme au niveau national, une large majorité des ouvrages des Hauts-Bassins est équipée de fosses simples. C'est le cas de la quasi-totalité des ouvrages du milieu rural. En milieu urbain par contre, une proportion non négligeable d'ouvrages, soit 8% environ est équipée de fosses septiques ou étanches.

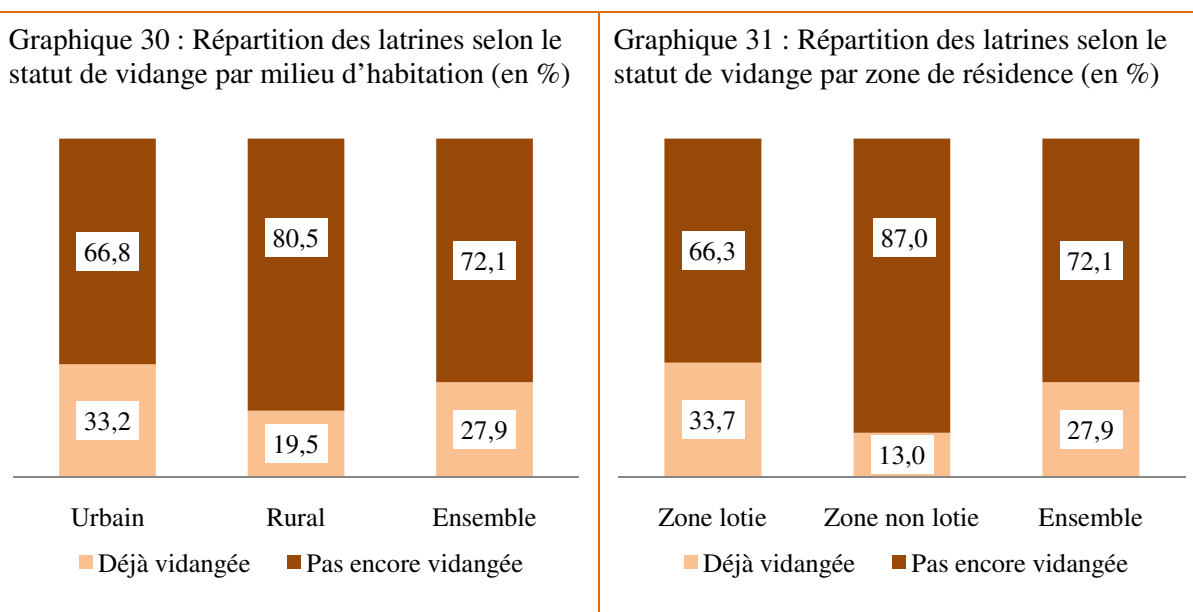
Tableau 3 : Répartition des latrines selon le mode de stockage des excréta par milieu d'habitation et par zone de résidence (en %)

	Egout	Fosse septique	Fosse étanche	Compost (EcoSan)	Fosse simple	Ensemble
Milieu d'habitation						
Urbain	0,0	5,5	2,2	0,0	92,2	100,0
Rural	0,0	0,0	0,3	0,3	99,4	100,0
Zone de résidence						
Zone Lotie	0,0	4,7	1,9	0,0	93,4	100,0
Zone Non lotie	0,0	0,0	0,4	0,4	99,2	100,0
Ensemble	0,0	3,4	1,5	0,1	95,0	100,0

II.9. Vidange des latrines

La plupart des latrines n'a pas encore été vidangée. Au niveau régional, il s'agit de 72% des latrines. Cette proportion est nettement plus importante en milieu rural et en zone non lotie qu'en milieu urbain et en zone lotie.

Ainsi, environ 1 ouvrage sur 3 en milieu urbain et en zone lotie a déjà été vidangé. Cette proportion d'ouvrages vidangés en milieu urbain est légèrement inférieure à celle du milieu urbain national.

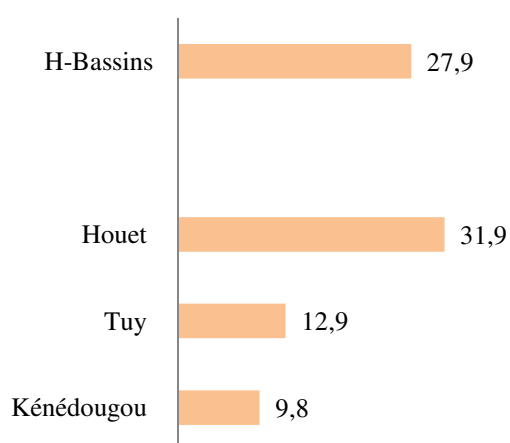


Au niveau provincial, la pratique de vidange des latrines est plus fréquente dans le Houet. Dans cette province, 1 ouvrage sur 3 a été vidangé au moins une fois. Cela ne concerne que 1 ouvrages sur 10 dans les autres provinces de la région. Il y a là encore l'influence de la forte urbanisation du Houet par rapport aux autres.

Selon le milieu d'habitation, les milieux urbain et rural du Houet enregistrent également les proportions les plus élevées en ouvrages déjà vidangés, soit 34,1% en urbain et 26,5% en rural.

Dans les 2 autres provinces, ces proportions ne sont pas négligeables quel que soit le milieu. (Voir Annexe 1).

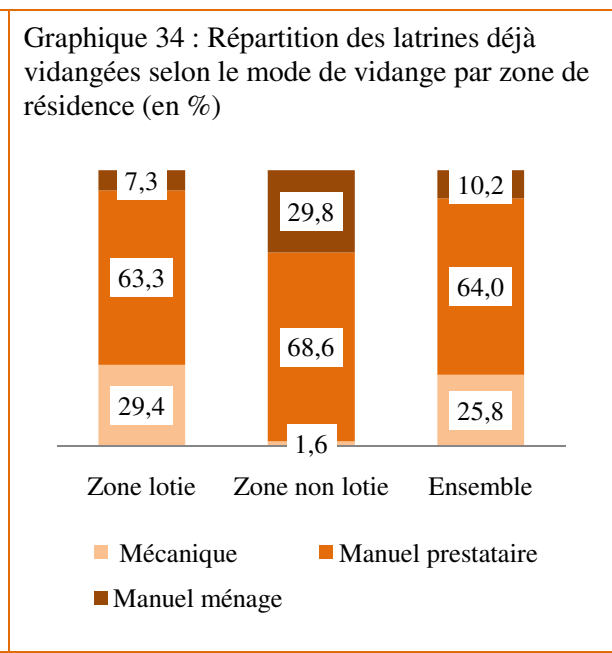
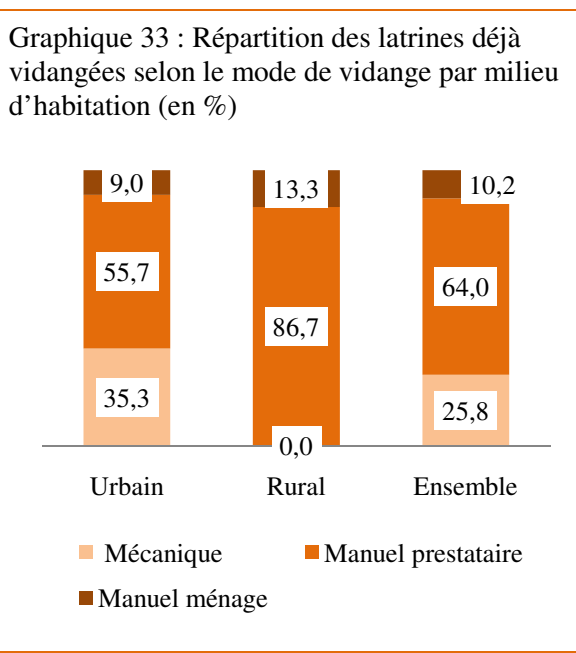
Graphique 32 : Proportion de latrines déjà vidangées par province (en %)



La vidange des latrines se fait principalement selon 3 modes : la vidange manuelle effectuée par les membres du ménage, la vidange manuelle effectuée par un prestataire auquel le ménage a fait appel et la vidange mécanique.

Dans la région des Hauts-Bassins, plus de la moitié des latrines ont été vidangées par un prestataire manuel. C'est plus qu'au niveau national où les prestataires manuels ont effectué la vidange de 37,5% d'ouvrages vidangés.

Cependant, 1 ouvrage vidangé sur 4 l'a été mécaniquement. Il est à souligner ici qu'en milieu rural, il n'y a pratiquement pas de vidange mécanique. La vidange manuelle par le ménage est une pratique non négligeable surtout en zone non lotie où elle concerne 3 latrines vidangées sur 10.

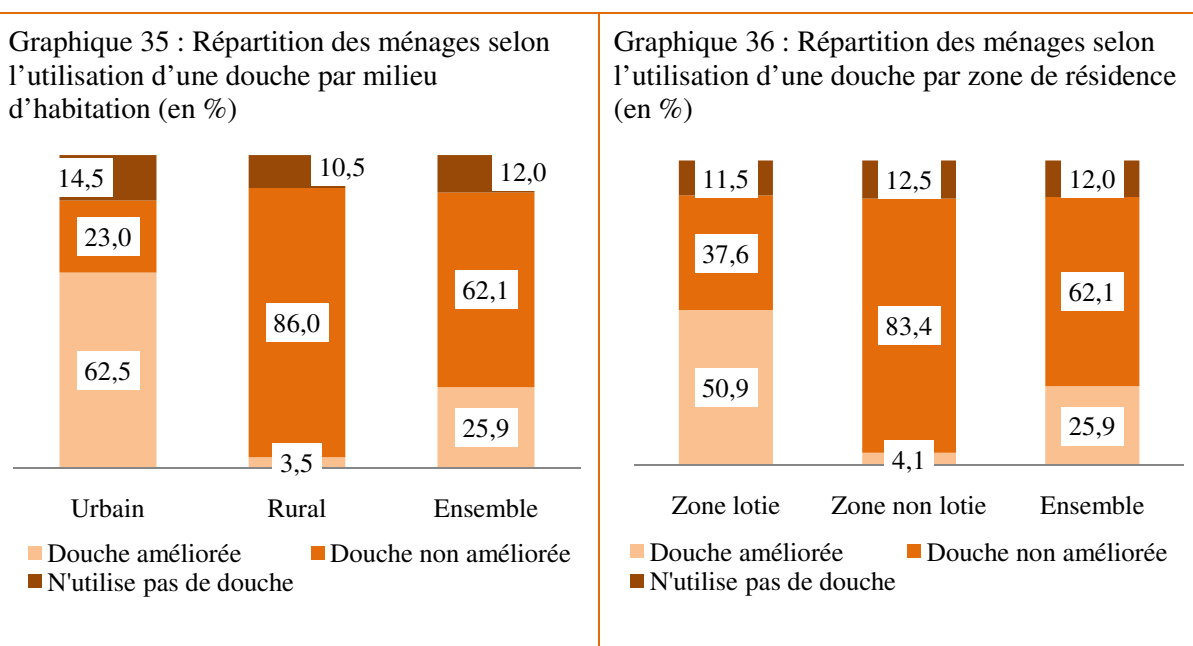


III. GESTION DES EAUX USEES

III.1. Utilisation d'une douche

La grande majorité des ménages de la région soit 88 % utilisent des douches aménagées⁸ et les autres n'utilisent pas de douche⁹. Cependant, seuls 7,6% des ménages utilisent des douches améliorées¹⁰. L'utilisation de douches non améliorées¹¹ domine dans la région surtout dans le milieu rural. Par contre en milieu urbain, la majorité des ménages, soit 6 ménages sur 10 utilisent des douches améliorées. Des profils similaires s'observe selon les zones de résidences avec toujours l'analogie milieu urbain-zone lotie et milieu rural-zone non lotie.

Par ailleurs, la proportion de ménages n'utilisant pas de douches est significative et atteint 14,5% en milieu urbain. La raison réside principalement dans l'utilisation mixte des ouvrages d'excreta.



La désagrégation du phénomène au niveau provincial fait ressortir des disparités visibles sur le Graphique 37 : la province du Houet se distingue des autres par une proportion supérieure de ménages utilisant des douches améliorées de l'ordre de 14%. Les autres provinces ont des proportions comparables environ 2 fois moins élevées que dans le Houet.

⁸ Une douche aménagée est un espace délimité par un matériau quelconque permettant d'assurer l'intimité et utilisé exclusivement pour se laver.

⁹ Un ménage « n'utilise pas de douche » s'il n'a pas de douche aménagée ou s'il utilise une latrine en usage mixte.

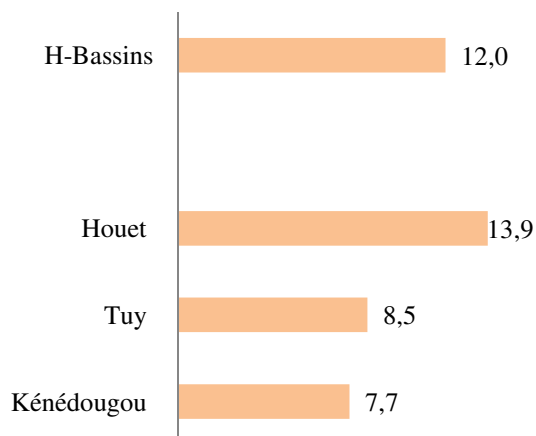
¹⁰ Une douche améliorée est une douche raccordée à un système adéquat d'évacuation des eaux usées (puisard, fosse septique, etc.).

¹¹ On entend par douche non améliorée, toute douche aménagée dont les eaux usées se déversent dans la nature ou dans une fosse simple.

Selon le milieu d'habitation, il ressort que l'utilisation des douches améliorées est essentiellement le fait des ménages vivant en milieu urbain : dans toutes les provinces, moins de 5% des ménages du milieu rural utilisent des douches améliorées. Par contre en milieu urbain, 66% des ménages du Houet, 29,5% des ménages du Tuy et 25% des ménages du Kéné Dougou utilisent des douches reliées à un système amélioré d'évacuation des eaux usées (Voir Annexe 1).

Le milieu urbain du Houet a l'une des proportions les plus élevées de ménages utilisant des douches améliorées.

Graphique 37 : Proportion de ménages utilisant une douche améliorée par province (en %)

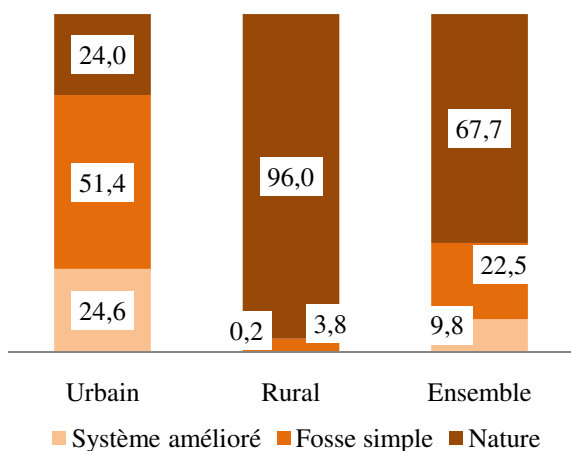


III.2. Mode d'évacuation des eaux usées des douches

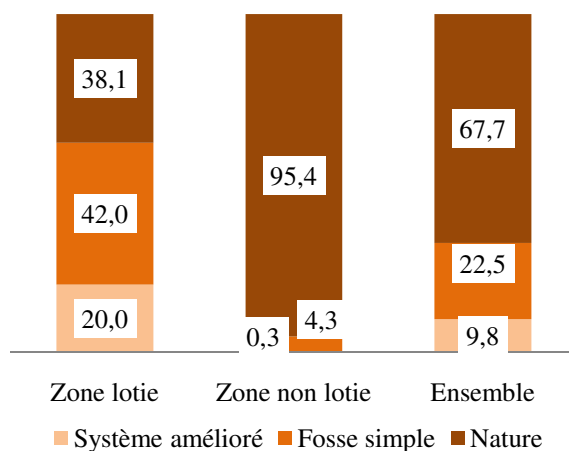
Le déversement direct dans la nature est le principal mode d'évacuation des eaux de douche dans la région des Hauts-Bassins. Cela concerne 2/3 des douches dans la région voire la quasi-totalité des douches en milieu rural.

Près de 10% de douches au niveau régional sont raccordées à des systèmes d'évacuation améliorés que sont le puisard, la fosse septique ou la fosse étanche. C'est en milieu urbain et en zone lotie que ces douches sont plus fréquentes : elles y représentent respectivement 1/4 et 1/5 des douches. C'est également à ces endroits qu'on rencontre une proportion importante de fosses simples utilisées comme mode d'évacuation des eaux usées. Cette proportion est d'environ la moitié des douches.

Graphique 38 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon le milieu d'habitation (en %)



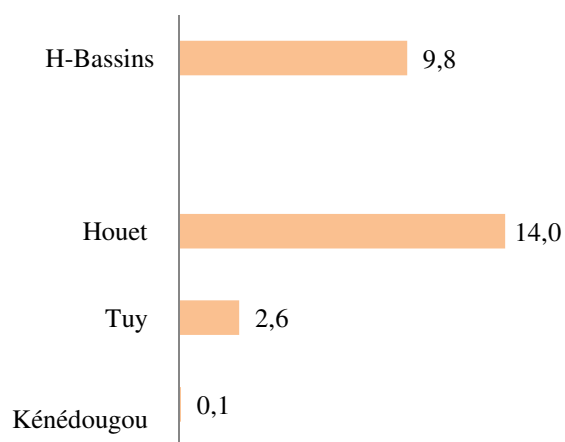
Graphique 39 : Répartition des douches par type d'évacuation des eaux usées selon la zone de résidence (en %)



Au niveau provincial, des disparités existent entre provinces sur la fréquence des douches améliorées. Le Houet se démarque naturellement avec une proportion de loin plus élevée que dans les autres provinces. Ce qui influence le niveau régional. Dans le Kéné Dougou il n'y a pratiquement pas de douches améliorées.

Dans toutes les provinces, il y a une très faible proportion de douches améliorées en milieu rural représentant moins de 1%. Elles sont plus fréquentes en milieu urbain. où elles représentent 26,5% de douches dans le Houet, 11,2% dans le Tuy, et seulement 1,6% dans le Kéné Dougou (Voir Annexe 1).

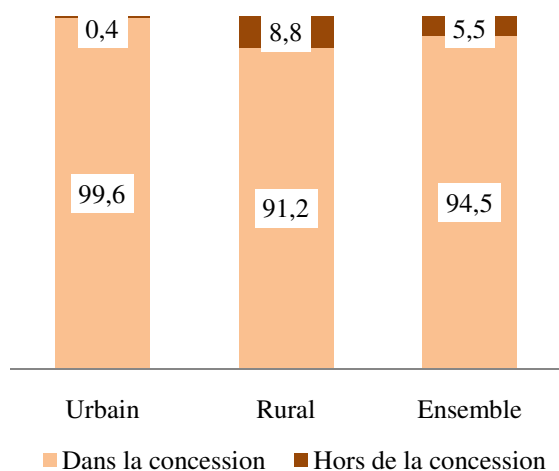
Graphique 40 : Proportion de douches ayant un système d'évacuation amélioré par province (en %)



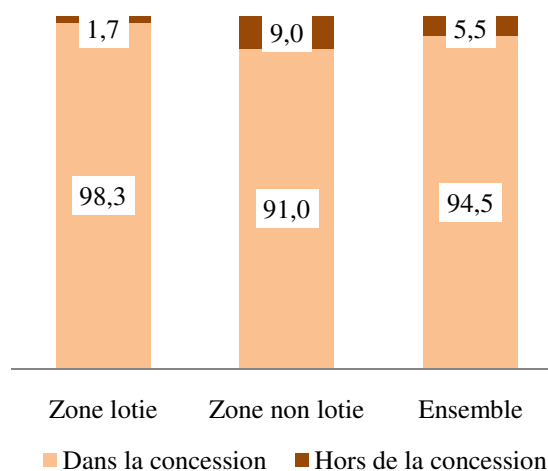
III.3. Localisation des douches

Sur l'ensemble de la région, la grande majorité des douches observées, voire la quasi-totalité en milieu urbain et en zone lotie sont situées dans les concessions des ménages. Cependant, près de 1 douche sur 10 est située hors de la concession en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 41 : Répartition des douches selon leur localisation par milieu d'habitation (en %)



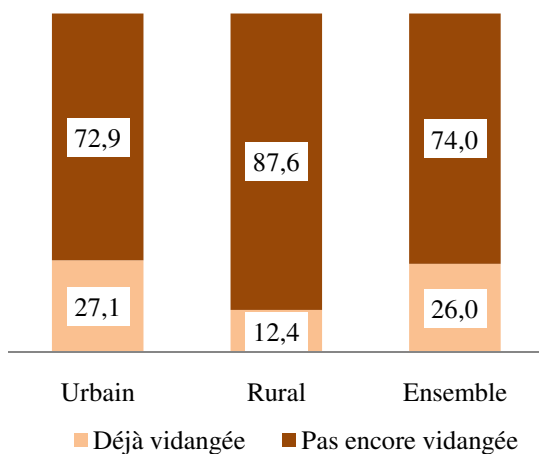
Graphique 42 : Répartition des douches selon leur localisation selon la zone de résidence (en %)



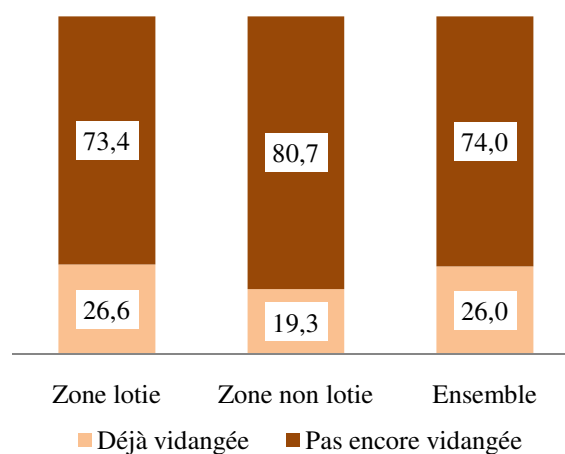
III.4. Vidange des douches

Dans la région, les systèmes d'évacuation des eaux de 3/4 de douches n'ont pas encore été vidangés. Cette proportion est plus élevée en milieu rural et en zone non lotie.

Graphique 43 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par milieu d'habitation (en %)



Graphique 44 : Répartition des douches selon le statut de vidange du système d'évacuation par zone de résidence (en %)



CONCLUSION

CONCLUSION

L'enquête nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial 2010 permet d'établir précisément la situation de l'assainissement familial en 2010 au plan national, régional et provincial et d'en tirer tous les enseignements pour mettre en place les stratégies les mieux adaptées.

Les résultats présentés dans cette monographie permettent de dégager de grandes tendances de la situation de l'assainissement familial dans la région des Hauts-Bassins :

La défécation dans la nature est moins répandue dans les Hauts-Bassins qu'au niveau national, elle touche 40 ménages sur 100. La situation est cependant particulièrement prononcée en milieu rural car 60 ménages sur 100 sont concernés alors que seulement 7 ménages sur 100 le sont en milieu urbain.

Les ménages qui recourent aux ouvrages d'assainissement utilisent majoritairement des latrines traditionnelles avec dalle en béton. La majorité des latrines de la région sont donc de ce type. Cependant, les latrines traditionnelles sans dalle en béton sont beaucoup utilisées et sont fortement représentées, soit près du 1/3 des latrines. Les latrines améliorées sont en proportion faible de l'ordre de 5% et très inégalement réparties entre les milieux d'habitation et entre les provinces.

Les latrines sont en majorité partagées par plusieurs ménages. Elles ont un nombre élevé d'utilisateurs en milieu rural, supérieur à la norme du PN-AEPA. Elles sont presque toutes équipées de fosses simples mais parfois de fosses septiques et étanches surtout en milieu urbain. Une proportion significative d'entre elles est située hors des concessions, particulièrement en milieu rural. Elles sont accessibles à tout moment aux ménages qui les utilisent et peu d'entre elles ont déjà pu être vidangées. Pour celles qui l'ont été, c'était majoritairement par l'utilisation des services d'un prestataire manuel mais la vidange mécanique est significativement représentée.

Le taux d'accès à l'assainissement familial est faible dans la région. Il est globalement de 2,4%. La situation est meilleure en milieu urbain où le taux est de 5,8% contre 0,2% en milieu rural.

Au niveau provincial, l'accès à l'assainissement familial est meilleur dans la province du Houet qui est la plus urbanisée et dont Bobo-Dioulasso est le chef-lieu mais reste en deçà des attentes. Les autres provinces que sont le Kéné Dougou et le Tuy sont nettement en retard.

Dans la région, l'accès à l'assainissement familial est étroitement lié au niveau de vie. Ce sont les ménages les plus aisés qui ont le plus accès aux ouvrages d'assainissement familial améliorés. Ce constat justifie la nécessité de subventionner la construction d'ouvrages d'assainissement améliorés.

En matière de gestion des eaux usées, la plupart des douches évacuent les eaux usées directement dans la nature et les douches améliorées ne sont fréquentes qu'en milieu urbain.

Ces éléments sont autant d'informations sur la base desquelles les interventions devront être orientées pour assurer à la population de la région des Hauts-Bassins un accès équitable à l'assainissement familial dans les prochaines années.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEUR-MILIEU URBAIN	Unité	Houet	Kéné Dougou	Tuy	Urbain
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	90,8	81,9	31,4	87,1
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	17,7	8,2	14,9	17,2
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est non alphabétisé	% ménages	41,1	54,7	63,9	42,9
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	58,9	45,3	36,1	57,1
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	52,5	65,2	80,8	54,6
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	36,1	24,4	12,4	34,3
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	14,0	16,7	32,6	15,2
Point d'eau potable	% ménages	51,9	64,1	62,3	52,9
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	34,1	19,2	5,1	31,9
Accès des ménages à l'assainissement des excreta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	4,5	18,8	39,0	7,0
Ménages utilisant une latrine	% ménages	95,5	81,2	61,0	93,0
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	2,6	14,7	31,0	4,1
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	90,3	83,2	68,6	89,3
Latrine améliorée	% ménages	7,0	2,1	0,3	6,6
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	6,4	1,5	0,2	5,8
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	15,5	4,4	6,2	14,5
Ménages utilisant une douche non améliorée	% ménages	18,5	70,7	64,3	23,0
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	66,0	24,9	29,5	62,5
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	8,0	0,0	0,1	7,2
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	113 900	3 500	4 200	121 600
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	2,5	16,4	30,8	3,9
Latrine tradi. avec dalle en béton	% ouvrages	89,6	81,7	68,9	88,7
Latrine améliorée	% ouvrages	7,9	1,9	0,3	7,4
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	1,0	12,4	16,9	1,9
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	1,0	8,8	22,8	2,0
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés	% ouvrages	72,4	86,3	74,2	72,8
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	9,7	13,7	13,8	9,9
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	34,2	58,5	54,2	35,6
Usage des ouvrages					
Usage pour excreta exclusivement	% ouvrages	81,3	97,6	99,5	82,4
Usage mixte (excreta et douche par ex)	% ouvrages	18,0	2,4	0,5	17,0
Mode d'évacuation des excreta					
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	91,9	98,3	97,9	92,2
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	34,1	16,2	22,9	33,2
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	9,0	12,4	8,7	9,0
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	54,8	87,6	72,3	55,6
Vidange mécanique	% ouvrages	36,2	0,0	19,0	35,3
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	0,1	1,8	3,8	0,4
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec système amélioré d'évacuation	% douches	26,5	1,6	11,2	24,6
Douches avec une fosse simple	% douches	54,6	27,4	21,7	51,4
Nature	% douches	18,8	71,0	67,1	24,0
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	27,9	10,6	11,4	27,1

INDICATEUR-MILIEU RURAL	Unité	Houet	Kéné Dougou	Tuy	Rural
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	30,0	17,8	4,4	21,9
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	4,4	4,2	22,4	7,7
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est non alphabétisé	% ménages	68,1	76,2	78,8	72,3
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	31,9	23,8	21,2	27,7
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	84,3	86,6	96,8	87,2
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	0,5	2,9	0,5	1,2
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	60,1	70,7	41,6	59,6
Point d'eau potable	% ménages	39,9	29,3	58,4	40,4
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	0,0	0,0	0,0	0,0
Accès des ménages à l'assainissement des excréta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	53,7	60,6	77,8	60,1
Ménages utilisant une latrine	% ménages	46,3	39,4	22,2	39,9
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	71,9	50,1	52,4	64,0
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	26,6	49,0	46,2	34,7
Latrine améliorée	% ménages	1,5	0,9	1,4	1,3
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	0,2	0,4	0,2	0,2
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	12,4	7,9	8,9	10,5
Ménages utilisant une douche non améliorée	% ménages	84,3	87,9	88,0	86,0
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	3,3	4,2	3,1	3,5
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	0,0	0,0	0,0	0,0
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	47 200	21 500	8 200	76 900
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	71,8	50,7	55,1	64,2
Latrine tradi. avec dalle en béton	% ouvrages	26,7	48,4	43,6	34,5
Latrine améliorée	% ouvrages	1,5	0,9	1,3	1,3
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	16,0	23,5	37,2	20,4
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	4,7	20,4	27,1	11,5
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés	% ouvrages	85,9	82,2	80,3	84,3
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	11,3	14,7	19,1	13,1
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	48,6	64,3	62,5	54,5
Usage des ouvrages					
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	95,8	98,0	99,8	96,9
Usage mixte (excréta et douche)	% ouvrages	4,2	2,0	0,2	3,1
Mode d'évacuation des excréta					
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	99,0	100,0	100,0	99,4
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	26,5	8,8	7,8	19,5
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	6,8	37,3	67,0	13,3
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	93,2	62,7	33,0	86,7
Vidange mécanique	% ouvrages	0,0	0,0	0,0	0,0
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	9,0	9,5	7,2	8,8
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec système amélioré d'évacuation	% douches	0,1	0,0	0,9	0,2
Douches avec une fosse simple	% douches	3,4	5,1	2,8	3,8
Nature	% douches	96,4	94,9	96,3	96,0
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	11,0	15,2	10,4	12,4

INDICATEUR-MILIEU ENSEMBLE	Unité	Houet	Kéné Dougou	Tuy	Hauts-Bassins
Caractéristiques des ménages					
Zone de résidence					
Ménages situés en zone lotie	% ménages	60,9	22,4	8,7	46,6
Sexe du chef de ménage					
Ménages dont le chef est de sexe féminin	% ménages	11,2	4,5	21,2	11,3
Alphabétisation du chef de ménage					
Ménages dont le chef est non alphabétisé	% ménages	54,4	74,7	76,4	61,2
Ménages dont le chef est alphabétisé	% ménages	45,6	25,3	23,6	38,8
Statut d'occupation du logement					
Ménages propriétaires de leurs logements	% ménages	68,2	85,0	94,3	74,8
Ménages locataires de leurs logements	% ménages	18,6	4,5	2,4	13,7
Source approvisionnement eau de boisson					
Source d'eau non potable	% ménages	36,7	66,8	40,2	42,7
Point d'eau potable	% ménages	46,0	31,8	59,0	45,2
Branchement privé au réseau de distribution	% ménages	17,3	1,4	0,8	12,1
Accès des ménages à l'assainissement des excréta					
Pratiques de défécation					
Ménages déféquant dans la nature	% ménages	28,7	57,6	71,6	39,9
Ménages utilisant une latrine	% ménages	71,3	42,4	28,4	60,1
Latrine tradi. sans dalle en béton	% ménages	24,8	45,2	45,1	28,8
Latrine tradi. avec dalle en béton + SanPlat	% ménages	69,9	53,7	53,9	66,8
Latrine améliorée	% ménages	5,3	1,1	1,0	4,4
Taux d'accès à l'assainissement familial	% ménages	3,3	0,4	0,2	2,4
Accès aux douches					
Ménages n'utilisant pas une douche	% ménages	13,9	7,7	8,5	12,0
Ménages utilisant une douche non améliorée	% ménages	50,9	86,6	84,2	62,1
Ménages utilisant une douche améliorée	% ménages	35,1	5,7	7,3	25,9
Accès aux bacs à laver					
Ménages utilisant un bac à laver	% ménages	4,0	0,0	0,0	2,7
Caractéristiques des ouvrages d'excreta					
Stock d'ouvrages	Ouvrages	161 100	25 000	12 400	198 500
Type d'ouvrages					
Latrine tradi. sans dalle en béton + SanPlat	% ouvrages	22,8	45,9	46,9	27,2
Latrine tradi. avec dalle en béton	% ouvrages	71,2	53,1	52,1	67,8
Latrine améliorée	% ouvrages	6,0	1,0	1,0	5,0
Localisation des ouvrages					
Ouvrages situés hors de la concession	% ouvrages	5,4	21,9	30,4	9,1
Accessibilité des ouvrages					
Ouvrages non accessibles à tout moment	% ouvrages	2,1	18,8	25,6	5,7
Partage des ouvrages					
Ouvrages partagés	% ouvrages	76,4	82,8	78,3	77,3
Utilisateurs quotidiens des ouvrages					
Nombre moyen d'utilisateurs par ouvrage	Utilisateurs	10,1	14,6	17,3	11,1
Ouvrages avec plus de 10 utilisateurs	% ouvrages	38,4	63,5	59,7	42,9
Usage des ouvrages					
Usage pour excréta exclusivement	% ouvrages	85,6	98,0	99,7	88,0
Usage mixte (excréta et douche)	% ouvrages	14,0	2,0	0,3	11,6
Mode d'évacuation des excréta					
Ouvrages avec une fosse simple	% ouvrages	94,0	99,8	99,3	95,0
Vidange des ouvrages					
Ouvrages déjà vidangés	% ouvrages	31,9	9,8	12,9	27,9
Mode de vidange des ouvrages déjà vidangés					
Vidange manuel par le ménage	% ouvrages	8,5	31,5	32,1	10,2
Vidange manuel par un prestataire	% ouvrages	64,1	68,5	56,5	64,0
Vidange mécanique	% ouvrages	27,4	0,0	11,4	25,8
Caractéristiques des douches					
Localisation des douches					
Douches situées hors de la concession	% douches	4,3	8,8	6,6	5,5
Mode d'évacuation des eaux usées					
Douches avec système amélioré d'évacuation	% douches	14,0	0,1	2,6	9,8
Douches avec une fosse simple	% douches	30,4	7,0	6,0	22,5
Nature	% douches	55,6	92,9	91,4	67,7
Vidange des fosses de douches					
Fosses de douches déjà vidangées	% douches	27,2	13,6	11,0	26,0

ANNEXE 2 : APERÇU METHODOLOGIQUE

L'ENA est une enquête par sondage, ses principales caractéristiques méthodologiques sont présentées ci-après. Un document méthodologique détaillé est disponible auprès de la DGAEUE. Ce document a été accepté par le Conseil national de la statistique qui a attribué à l'enquête le Visa statistique N°AP2010002CNSCS4.

1. Champ de l'enquête : Le champ de l'ENA est l'ensemble des ménages ordinaires (par opposition aux ménages collectifs que sont par exemple les casernes, les hôpitaux, les internats, etc.), sans aucune distinction, résidents sur toute l'étendue du territoire national.

Le champ des ouvrages d'assainissement couvert par l'enquête est constitué des ouvrages autonomes servant à la gestion des excréta et/ou des eaux usées.

2. Unités statistiques : L'unité d'échantillonnage cible est le ménage ordinaire. L'observation concerne le ménage, le chef de ménage et les ouvrages d'assainissement des excréta et/ou des eaux usées.

3. Stratification : Le niveau de significativité retenu de l'ENA est le milieu d'habitation (urbain ou rural) de la province. Ainsi, 90 strates correspondant aux milieux urbain et rural de chacune des 45 provinces du pays ont été constituées.

4. Base de sondage : Au premier degré de tirage, l'unité de sondage est la Zone de dénombrement (ZD). La base de sondage est constituée de la liste de toutes les ZD du pays issue du RGPH 2006. Au deuxième degré de tirage, l'unité de sondage est le ménage. La base de sondage est obtenue après énumération exhaustive des ménages dans chaque ZD tirée au premier degré.

5. Taille de l'échantillon : A partir des informations issues du RGPH 2006 et sur la base des marges d'erreur maximum retenues pour chaque strate, l'échantillon global de l'enquête a été fixé à 58 480 ménages, soit 2 924 ZD.

6. Tirage de l'échantillon : Le tirage des ménages s'est fait à 2 degrés : au 1^{er} degré, on a tiré les ZD avec des probabilités proportionnelles à leur taille. Au second degré, on a tiré par la méthode systématique dans chaque ZD présélectionnée au 1^{er} degré, 24 ménages après dénombrement intégral de la ZD. Ensuite, parmi les 24 ménages, on a tiré 4 ménages de remplacement, et on a enquêté 20 ménages dans la ZD.

7. Support de collecte : Le principal support de collecte d'informations est un questionnaire de 2 pages conçu pour tenir sur un feuillet A4. Ce questionnaire comporte des questions sur l'identification du ménage, ses caractéristiques, l'utilisation des ouvrages d'assainissement et les caractéristiques précises des ouvrages éventuellement utilisés.

8. Méthode d'enquête : Le questionnaire a été administré par interview directe au chef de ménage ou à son conjoint ou encore à un adulte du ménage. Par ailleurs, les caractéristiques visibles des ouvrages sont renseignées par visualisation directe. Cela a été fait par un personnel spécifiquement formé à cet effet.

9. Traitement et analyse : Après l'enquête sur le terrain, les questionnaires remplis ont été vérifiés puis saisis sur micro-ordinateur. S'en est suivie une phase d'apurement qui a permis de nettoyer quelques erreurs et incohérences dans les fichiers. La tabulation et l'analyse des résultats ont permis de rédiger les rapports de l'enquête constitués principalement d'une monographie nationale et de 13 monographies régionales.

ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES

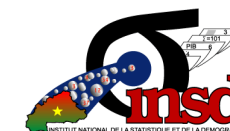
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET EXCRETA

ENQUÊTE NATIONALE SUR L'ACCES DES MENAGES AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT FAMILIAL - 2010

Visa statistique N°AP2010002CNSCS4

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE



Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques. Art. 8: les données individuelles d'ordre économique ou financier recueillies par les services ou organismes mentionnés à l'alinéa précédent ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal, économique ou social ; ni à des fins de recherche de la part des autorités administratives, politiques, militaires, policières ou judiciaires.

I- IDENTIFICATION DU MENAGE

Nombre de questionnaire(s) utilisés pour ce ménage |__|/|__|

A01. Nom du Chef de ménage :		A02. Numéro du ménage __ _		A03. Date de collecte __ _ - __ _ - 1 1	
A04. Région :	__ _	CM1. Sexe du CM	__	CM7. Occupation principale du CM	__
A05. Province :	__ _	1. Masculin		1. Employeur / Patron	
A06. Commune / Art :	__ _ _	2. Féminin	__	2. Salarié public ou privé	
A07. Village / Secteur :		CM2. Niveau d'instruction du CM		3. Indépendant	
A08. Milieu de résidence (1=Urbain ; 2=Rural)	__	CM		4. Agriculteur/éleveur	
A09. Type de zone (1= Lotie ; 2=Non lotie)	__	1. Aucun		5. Aide / bénévole / apprenti	
A10. N° de la ZD	__ _ _ _	2. Primaire		6. Inactif / étudiant	
A11. Agent enquêteur :	__ _ _	3. Secondaire		7. Chômeur	
A12. Contrôleur :	__ _	4. Supérieur		L1. Type de logement	__
A13. Agent de saisie :	__ _	CM3. Le CM sait-il lire <u>et</u> écrire dans une langue quelconque ?	__	1. Immeuble à appartements	
A14. Type de ménage	__	1. Oui 2. Non		2. Villa	
1. Ménage sélectionné		CM4. Situation matrimoniale du CM	__	3. Maison individuelle simple	
2. Ménage de remplacement		1. Marié(e)		4. Bâtiment à plusieurs logements	
		2. Union libre		5. Maison traditionnelle (ex : case)	
		3. Célibataire		6. Autre : _____	
		4. Divorcé(e) / séparé(e)	__ _	L2. Eau de boisson	__
		5. Veuf / Veuve		1. Barrage, rivière, etc.	
		CM5. Nombre de personnes dans le ménage		2. Puits traditionnel	
				3. Puits moderne	
		CM6. Statut du logement	__	4. Forage	
		1. Propriétaire		5. Borne fontaine	
		2. Locataire		6. Robinet intérieur propre	
		3. Logé à titre gratuit		7. Robinet intérieur partagé	
				8. Robinet dans une autre cour	
				9. Autre : _____	
				L3. Mode d'éclairage	__
				1. Lampe à Huile/ Pétrole	
				2. Gaz	
				3. Electricité réseau	
				4. Energie solaire	
				5. Groupe électrogène	
				6. Bougie	
				7. Lampe chargeable/ Batterie	
				8. Torche à pile	
				9. Autre : _____	__
				L4. Nature des murs du bâtiment principal	
				1. Ciment/béton	
				2. Pierre	
				3. Brique (cuite)	
				4. Banco (brique de terre)	
				5. Paille	
				6. Autre : _____	__
				L5. Nature de la toiture du bâtiment principal	
				1. Paille/chaume	
				2. Terre	
				3. Tôle	
				4. Dale	
				5. Tuile	
				6. Autre : _____	__
				L6. Nature du sol du bâtiment principal	
				1. Terre battue	
				2. Sable	
				3. Chape de ciment	
				4. Carreaux / Moquette	
				5. Autre : _____	

II – OUVRAGES POUR LES EXCRETA								Nombre de colonnes remplies (II) :	
L7. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (Si Oui, aller à L9)									
L8. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour les excréta ? 1. Oui 2. Non (si Non, aller à la section III)									
L9. Quel Type d'ouvrage ? (voir liste en bas de page, N° indiquer le numéro d'ordre par ouvrage)	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°	T N°
L10. Quel usage en fait le ménage ? 1. Excreta 2. Eaux usées 3. Mixte 4. Non utilisés 5. Autre									
L11. Si autre, préciser :	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
L12. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L13. Combien de personnes utilisent quotidiennement cet ouvrage (y compris du ménage) ?									
L14. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L15. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L16. Le ménage a-t-il accès à tout moment à l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L17. Comment sont évacués les excréta ? (voir liste en bas de la page)									
L18. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L19. Si oui à L18, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

III- OUVRAGES POUR LES EAUX USEES (A) et (B)				Nombre de colonnes remplies (A) :		Nombre de colonnes remplies (B) :			
				(A) EAUX DE DOUCHE		(B) EAUX DE MENAGE (Eaux de vaisselle/ lessive)			
L20. Le ménage utilise-t-il une douche ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L22)									
L21. Le ménage possède-t-il une ou plusieurs douche(s) ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section A)									
L22. Le ménage utilise-t-il un ouvrage pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Oui, aller à L24)									
L23. Le ménage possède-t-il un ou plusieurs ouvrages pour la vaisselle/lessive ? 1. Oui 2. Non (si Non, FIN section B)									
L24. Inscrire le N° d'ordre de chaque douche (ex. : 1, 2, 3 etc.)	10 N°	10 N°	10 N°	10 N°					
L25. Inscrire le N° d'ordre de chaque bac à laver (ex. : 1, 2, 3 etc.)						11 N°	11 N°	11 N°	11 N°
L26. Combien de personnes du ménage utilisent cet ouvrage ?									
L27. L'ouvrage appartient-il au ménage ? 1. Oui 2. Non									
L28. Le ménage partage-t-il l'ouvrage avec d'autres ménages ? 1. Oui 2. Non									
L29. Où est situé l'ouvrage ? 1. Dans la concession 2. Hors de la concession									
L30. Comment sont évacuées les eaux usées ? (voir liste en bas de page)									
L31. A-t-on déjà vidangé l'ouvrage ? 1. Oui 2. Non									
L32. Si oui à L31, quel est le mode de vidange généralement utilisé ? 1. Manuel ménage 2. Manuel prestataire 3. Mécanique									

(L9) OUVRAGES EXCRETA		(L17)EVACUATION EXCRETA		OUVRAGES EAUX USEES		(L30)EVACUATION EAUX USEES	
1. Latrine traditionnelle sans dalle en béton	6. Latrine ECOSAN	1. Egout	2. Fosse septique	(A) EAUX DE DOUCHE (L24)	(B) EAUX DE MENAGE (L25)	1. Egout	2. Fosse septique
2. Latrine traditionnelle avec dalle en béton	7. Toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse	3. Fosse étanche	3. Fosse étanche	10. Douche	11. Bac à laver / évier / lavabo	3. Fosse étanche	4. Fosse simple
3. Latrine SanPlat	8. Toilette à chasse d'eau manuelle(TCM) double fosse	4. Fosse simple	4. Fosse simple			6. Puisard	7. Fosse fumière
4. Latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée	9. Toilette à chasse d'eau mécanique	5. Compost (ECOSAN)	5. Compost (ECOSAN)			8. Rue/cour/caniveau/nature	9. Autre
5. Latrine VIP double fosse		8. Rue/cour/caniveau/nature	8. Rue/cour/caniveau/nature				
		9. Autre	9. Autre				

ANNEXE 4 : BIBLIOGRAPHIE

Documents législatifs

1. Loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales, Assemblée nationale, 2004
2. Loi N°022-2005/AN du 24 mai 2005 portant Code de l'Hygiène Publique au Burkina Faso, Assemblée nationale, 2005

Documents du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et structures rattachées

3. Elaboration du Programme National d'approvisionnement en eaux Potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 3 – Sous Programme rural eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
4. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 1 Etat des lieux, Volume 2 – Assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mai 2006
5. Elaboration du Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Mission 2 Stratégie, Volume 4 – Sous Programme urbain eau potable et assainissement, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2006
6. Etat des lieux de l'assainissement, rapport final, décembre 2005
7. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 1 : Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
8. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « Infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques. PN-AEPA 2015, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2007
9. Politique et stratégie nationales d'assainissement, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
10. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 1 : Cadre conceptuel, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, juillet 2007
11. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Manuel de Suivi Evaluation (MSE), Tome 2 : Outils et méthodes pour le volet rural, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, avril 2008

12. Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Document de programme, Direction Générale des Ressources en Eau, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, novembre 2006
13. Rapport bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Secrétariat général, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, mars 2011
14. Rapport sectoriel régional, Bilan annuel au 31 décembre 2010, Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement à l'horizon 2015, Direction régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts-Bassins, février 2011
15. Rapport sur les données statistiques de l'assainissement issues du RGPH 2006 et de l'EICVM 2009, Travaux de Ouahigouya, Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, septembre 2010
16. Rapport d'activités 2010, Office national de l'eau et de l'assainissement, 2011

Document du Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation

17. Annuaire statistique de l'Education nationale 2010/2011, Direction des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Education nationale et de l'Alphabétisation, avril 2011

Documents du Ministère de l'Economie et des Finances et structures rattachées

18. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 2 « Etat et structure de la population », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
19. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Analyse des résultats définitifs, Thème 9 « Croissance urbaine », Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, octobre 2009
20. Recensement général de la population et de l'habitation 2006 (RGPH 2006), Monographie de la région des Hauts-Bassins, Comité national du recensement, Ministère de l'Economie et des Finances, décembre 2009
21. Recueil des concepts, définitions, indicateurs, méthodologies, nomenclatures et outils de collecte utilisés dans le système statistique national », Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
22. Rapport sur les projections démographiques de 2007 à 2020, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
23. Annuaire statistique 2009, Institut National de la Démographie et de la Statistique, Ministère de l'Economie et des Finances, août 2009
24. Profil des régions du Burkina Faso, Direction générale de l'aménagement du territoire et du développement local et régional, Ministère de l'Economie et des Finances, 2010
25. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable 2011-2015, Ministère de l'Economie et des Finances

